

Valcante



Projet de création d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique pour Valcante

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

PJ n°57b : Rapport de base





Rapport n°116316/version B – Octobre 2022

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	30/06/2022	10 hors annexes	2	Version initiale
B	28/10/2022	10 hors annexes	2	Version révisée suite réunion de cadrage du 28/09/2022

Intervenants

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Oumaima CHALOUANE	Ingénieur d'étude	28/10/2022	
Relecture qualité	Christophe SCHARFF	Directeur de projet	28/10/2022	

Sommaire

1. Raison d'être du rapport de base	4
2. Présentation du projet	5
2.1. Présentation générale du projet	5
2.2. Produits présent sur le site VALCANTE.....	5
2.2.1. Les intrants.....	6
2.2.2. Les réactifs et produits de traitement des fumées et des effluents liquides	6
2.2.3. Les résidus de combustion	8
2.2.4. Les produits liés aux utilités / activités connexes au process d'incinération	9
2.2.5. Conclusions sur les produits du site : prise en compte de la nouvelle ligne de valorisation énergétique.....	9
3. Rapport de base.....	10

Table des tableaux

Tableau 1 : Identification des dangers des réactifs intervenants dans le traitement des fumées et effluents liquides.....	7
Tableau 2 : Identification des dangers des résidus de combustion	8
Tableau 3 : Identification des dangers des produits liés aux activités connexes au process d'incinération.....	9

1. Raison d'être du rapport de base

Le décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE rend en effet obligatoire - sous certaines conditions – pour les sites concernés par la directive IED, l'élaboration d'un « rapport de base » sur l'état de pollution des sols et des eaux souterraines.

Ce rapport a pour objectif de fournir « les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation » et doit contenir au minimum :

- Des informations relatives à l'utilisation actuelle et, si elles existent, aux utilisations précédentes du site ;
- Les informations disponibles sur les mesures de pollution du sol et des eaux souterraines à l'époque de l'établissement du rapport ou, à défaut, de nouvelles mesures de cette pollution eu égard à l'éventualité d'une telle pollution par les substances ou mélanges utilisés, produits ou rejetés pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit « CLP »);

Les activités de l'établissement VALCANTE justifient le classement ICPE 3520 « *Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets* » : l'établissement est concerné par la Directive IED et un rapport de base doit être produit.

2. Présentation du projet

2.1. Présentation générale du projet

Le projet porté par la société Valcante, qui consiste à créer une nouvelle ligne de valorisation énergétique, prévoit le traitement d'environ 29 500 t/an de déchets à haut pouvoir calorifique (15,2 MJ/kg), principalement des Tout Venant de la Déchèterie (TVD), les refus de tri de collecte sélective et les déchets d'activité économique.

La nouvelle ligne de valorisation énergétique comprendra notamment :

- Une zone de stockage dédiée aux déchets à haut pouvoir énergétique ;
- Un ensemble four-chaudière ;
- Un système de traitement des fumées ;
- Une cheminée et des analyseurs en ligne ;
- Un groupe turbo Alternateur (GTA) ;
- Les utilités nécessaires ainsi que la mise en place des équipements nécessaires pour la production en cogénération, à partir des déchets valorisés, de l'électricité et de l'énergie thermique.

Cette nouvelle ligne bénéficiera des infrastructures existantes du CTVD, et une partie des équipements seront mutualisés, notamment l'accueil et la réception des déchets, le poste de conduite, les locaux techniques et administratifs.

Des travaux d'aménagement de génie civil seront également nécessaires : extension du bâtiment actuel, déplacement de la zone de stockage de réactifs et de la chaîne DASRI existante, création d'un local pour le Groupe Turbo alternateur, etc...

2.2. Produits présents sur le site VALCANTE

Les produits identifiés au sein de l'établissement VALCANTE s'inscrivent dans les familles suivantes :

- Les intrants que sont les déchets, destinés à être incinérés
- Les réactifs et produits de traitement des fumées de combustion et effluents liquides
- Les produits liés aux utilités / activités connexes au process d'incinération
- Les résidus de combustion

2.2.1. Les intrants

Les lignes existantes L1 et L2 accueillent aujourd'hui

- des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui englobent les déchets qui restent après les collectes sélectives (également désignés comme poubelle grise)
- des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) qui sont les déchets produits par les hôpitaux, cliniques, cabinets...

Le projet d'implantation d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique conduit à l'arrêt de l'activité du centre de tri exploitée à ce jour : les plastiques non triés, balles de PET clair, balles de PET foncé, ELA, et les JRM, ne seront plus présents sur le site.

La Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique sera majoritairement alimentée par des déchets à haut PCI, qui transiteront au préalable par une installation de prétraitement externe à VALCANTE, étape qui permettra de séparer :

- Les matériaux recyclables (métaux, cartons, bois...), destinés au recyclage
- Les refus non recyclables et impropres à la valorisation énergétique destinés au stockage
- Les déchets combustibles, destinés à valorisation énergétique réalisé sur VALCANTE

Les déchets à haut pouvoir énergétique (PCI) réceptionnés sur le site seront les suivants :

- Les Tout Venant de Déchèterie (TVD), des déchets apportés en déchèterie qui n'ont pas de filière de recyclage ou de traitement spécifiques ;
- Les déchets d'activité économique, produits par les acteurs économiques du territoire (industriels, artisans, commerçants...) ;
- Les refus de tri de collecte sélective, composés essentiellement d'erreur de tri ou de fraction de matériaux qui ne peuvent pas être recyclés.
- Et de manière générale les déchets solides et non dangereux présentant un PCI important et assimilable à ces différents flux

L'établissement VALCANTE ne réalise aucune opération de tri des intrants déchets sur site.

Les déchets OMR et les déchets haut PCI (TVD, refus tri et DAE) ne sont pas des déchets dangereux, mais sont des produits combustibles. Les DASRI sont caractérisés par des risques infectieux, toxiques, chimiques.

2.2.2. Les réactifs et produits de traitement des fumées et des effluents liquides

A l'instar des lignes de valorisation L1 et L2 existantes, la Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique requerra un traitement des fumées et des effluents liquides induits.

Les réactifs et produits de traitement appelés pour la nouvelle ligne sont ceux déjà définis, stockés et exploités pour le compte des 2 lignes existantes.

Une seule évolution est identifiée : le traitement des fumées de la nouvelle ligne sera conduit selon un procédé sec, et non-semi humide comme c'est le cas sur les lignes L1 et L2. Un silo de 80 m³ de bicarbonate de sodium broyé sera implanté pour assurer le traitement des fumées de la nouvelle ligne : ce produit remplace l'utilisation de chaux pulvérulente requise dans le traitement semi-humide des fumées de combustion des lignes L1 et L2.

Les réactifs et produits de traitement des fumées et des effluents engagés sur site sont alors :

Produit	Utilisation	Etat	Capacité	Dangerosité du produit	Pictogrammes
Eau ammoniacale 24.5	Système de traitement des fumées	Liquide	1 cuve de 40 m ³	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1 B (H314) Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition) Catégorie 3 (H335) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H412)	
Coke de lignite	Système de traitement des fumées	Poudre	1 silo de 66 m ³	Non classifié comme produit dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 La formation d'un mélange poussière-air explosif est possible.	-
Charbon actif ou coke de lignite	Système de traitement des fumées	Poudre	24 big-bags de 500kg chacun	Non classifié comme produit dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 La formation d'un mélange poussière-air explosif est possible.	-
Chaux pulvérulente	Système de traitement des fumées	Liquide	1 silo de 60 m ³	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires	 
Acide chlorhydrique 33%	Traitement des eaux des chaudières	Liquide	1 cuve de 6 m ³	Corrosif pour les métaux - Catégorie 1 - (H290) Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger (H314) Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (H318) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - (H335)	 
Soude 50%	Traitement des eaux des chaudières	Liquide	1 cuve de 30 m ³	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1 - H290 Corrosion cutanée - Catégorie 1A - H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1- H318	
Lessive de soude 30%	Traitement des eaux des chaudières	Liquide	Cuve de 6 m ³	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1 - H290 Corrosion cutanée - Catégorie 1A - H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1- H318	
Bicarbonate de sodium	Système de traitement des fumées	Solide	1 silo de 80 m ³	Non classifié comme produit dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008 Pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.	-

Tableau 1 : Identification des dangers des réactifs intervenants dans le traitement des fumées et effluents liquides

2.2.3. Les résidus de combustion

Les résidus de combustion sont les mâchefers et les REFIOM, identiques aux résidus déjà considérés pour les lignes existantes L1 et L2.

La fraction incombustible des déchets incinérés est restituée à la sortie du four sous forme d'un matériau solide : le mâchefer. A ce mâchefer se mêlent également les différents corps métalliques non recyclés en amont (métaux ferreux et non ferreux). Les mâchefers récupérés sur le site ne sont pas classés comme produit dangereux.

Les mâchefers issus de la combustion des déchets sont récupérés au niveau de l'extracteur. Cet extracteur remplit trois fonctions : la première étant de refroidir les mâchefers par aspersion d'eau, la deuxième étant de les extraire, la troisième étant de maintenir la dépression qui règne dans le four. Cette dépression est nécessaire à l'aspiration des gaz de combustion.

Ces mâchefers sont traités sur des Installations dédiées de Maturation et d'Elaboration (IME) des mâchefers. Le traitement consiste à soustraire les métaux ferreux, les métaux non ferreux, le verre... Les mâchefers sont recyclés en technique routière après criblage et concassage en respectant la réglementation en vigueur.

Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium. Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées

Les REFIOM sont des sous-produits désignés toxiques, puisqu'ils concentrent une partie des polluants contenus dans les fumées (dioxines et furanes, métaux lourds etc.). Ils sont évacués vers un silo d'une contenance maximale de 60 tonnes, puis après chargement dans un camion-citerne, dirigés vers une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD), où ils sont stabilisés et stockés selon la réglementation en vigueur.


Produit	Utilisation	Etat	Quantité et conditionnement	Dangerosité du résidu	Pictogrammes
Mâchefers humides	Résidus de combustion	Solide	Fosse de récupération des mâchefers d'un volume d'environ 300 m ³	-	-
Cendres et REFIOM	Résidus de combustion	Solide	Silo de stockage d'une contenance maximale de 60 tonnes	H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Tableau 2 : Identification des dangers des résidus de combustion

2.2.4. Les produits liés aux utilités / activités connexes au process d'incinération

Les produits identifiés sont désignés ci-dessous :









Produit	Utilisation	Etat	Quantité et conditionnement	Dangerosité du résidu	Pictogrammes
Azote	Inertage	Gaz	5 bouteilles de 50 litres chacune (comprimé à 190 bars)	H280 : contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	
Gasoil Non Routier	Carburant pour les engins et groupes électrogènes	Liquide	1 cuve enterrée de 10 m ³	Liquides inflammables - Catégorie 3 - (H226) Toxicité par aspiration - Catégorie 1 - (H304) Toxicité aiguë par inhalation - vapeur - Catégorie 4 - (H332) Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 - (H315) Cancérogénicité - Catégorie 2 - (H351) Toxicité spécifique pour organe cible (exposition répétée) - Catégorie 2 - (H373) Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 2 - (H411)	    
Gaz naturel	Combustible brûleurs de démarrage et de maintien / brûleur SCR	Gaz	Approvisionnement depuis poste de distribution en partie Nord-est du site	Gaz inflammable catégorie de danger 1 (H220) Gaz sous pression (H280)	 

Tableau 3 : Identification des dangers des produits liés aux activités connexes au process d'incinération

2.2.5. Conclusions sur les produits du site : prise en compte de la nouvelle ligne de valorisation énergétique

Une seule évolution est identifiée : le traitement des fumées de la nouvelle ligne sera conduit selon un procédé sec, et non-semi humide comme c'est le cas sur les lignes L1 et L2.

Un silo de 80 m³ de bicarbonate de sodium broyé sera implanté pour assurer le traitement des fumées de la nouvelle ligne : ce produit remplace l'utilisation de chaux pulvérulente requise dans le traitement semi-humide des fumées de combustion des lignes L1 et L2.

Le bicarbonate de sodium n'est pas un produit dangereux. La FDS du produit est donnée en annexe 1.

3. Rapport de base

VALCANTE, avec l'accompagnement de Bureau Veritas, a produit le document « Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines prévu par la Directive IED - VALCANTE de BLOIS (41) », rapport de base RAP-EV-SSP (v 01/2019), rapport 797534- 9271248-1, du 25/11/2020.

Le rapport est fourni en annexe 2.

Ce rapport qui présente le résultat de l'étude historique et documentaire, comprend :

- Une présentation de l'approche et de la méthodologie retenue.
- Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux.
- Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles.
- Chapitre 3 : Définition du programme et des modalités d'investigation.
- Chapitre 4 : mise en œuvre du programme d'investigation et analyses au laboratoire.
- Chapitre 5 : présentation, interprétation des résultats et discussion des incertitudes.
- Conclusions et recommandations

Les conclusions formulées ont été les suivantes :

- *Pour les substances se trouvant en petits conditionnements (bidons, futs, cubitainer) sur rétention dédiée en intérieur (atelier ou dans l'usine), elles ne sont pas de nature à engendrer un risque de pollution des sols et ne relèvent généralement pas du procédé. Dès lors, aucune investigation n'apparaît nécessaire.*
- *Les réactifs en grandes quantités concernent l'acide chlorhydrique, la soude, l'eau ammoniacale liquide et la chaux pulvérulente. Ces substances sont bien des substances CLP, cependant, étant stockées sur des zones étanches, y compris les zones de dépotage, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires.*
- *Enfin, les contrôles sur site attestent d'un bon état des rétentions. Nous n'envisageons donc pas de porter atteinte à ces dernières ni d'y entreprendre des investigations.*

Comme souligné précédemment, l'ensemble du périmètre d'étude des produits dangereux est consolidé dans le cadre du projet de nouvelle ligne de valorisation énergétique, à l'exception de la création d'un silo de 80 m³ de bicarbonate de sodium broyé nécessaire pour assurer le traitement des fumées de la nouvelle ligne.

Le bicarbonate de sodium n'est pas un produit dangereux.

Ainsi, le projet de création de nouvelle ligne n'a aucune incidence identifiée sur les conclusions formulées dans le rapport de base de 2020 puisque la nature, le stockage et l'utilisation des produits dangereux considérés, sont inchangés.

Le projet d'implantation d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique n'aura pas d'impact sur le périmètre d'étude examiné dans le rapport de base de 2020, et plus précisément sur l'identification et caractérisation des substances dangereuses. Le rapport de base de 2020 est donc jugé pertinent et suffisant dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale.



ANNEXES

Annexe I : FDS du bicarbonate de sodium

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Bicarbonate de sodium
N° CE	: 205-633-8
N° CAS	: 144-55-8
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457606-32-0011
Code du produit	: NOVCB002

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Verrerie, métallurgie, papeterie, tannerie, industries chimiques, correcteur de pH... Traitement de fumées Détergence Nutrition humaine ou animale Hémodialyse, excipients dans le domaine pharmaceutique, cosmétiques Suivant grade
-------------------------------------	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOVACARB
34, Rue Gilbert Bize - La Madeleine
Boîte postale 20015
54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY - FRANCE
T +33 3 83 18 44 44 - F +33 3 83 18 44 45
fds-novacarb@novacap.eu - <http://www.novacarb.eu>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Non soumis.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrogénocarbonate de sodium	(N° CAS) 144-55-8 (N° CE) 205-633-8 (N° REACH) 01-2119457606-32-0011	100	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

Bicarbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Consulter un médecin. Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.
Procédés de nettoyage	: Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations	: Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Capter les poussières à leur point d'émission.
Mesures d'hygiène	: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit sec.
Produits incompatibles	: Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Bicarbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Poussières réputées sans effet spécifique) 5 mg/m ³ Poussières alvéolaires - VME :
--------	--------------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Protection des mains:

Gants de protection résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité (EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN 149). Masque antipoussière FFP1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Blanc.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8
pH solution	: 50 g/l
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 270 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: >= 50 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,21 - 2,23 (20 °C)
Solubilité	: soluble dans l'eau. Eau: 93,4 g/l (20 °C) (pH = 8.4) Solvant organique: Insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Tendance au mottage (prise en masse) sous l'action de la chaleur et/ou en présence d'humidité.

Bicarbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Fluor. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg (EPA-FIFRA 40 CFR 160)
CL50 inhalation rat	> 4,74 mg/l/4h (EPA OTS 798.1150)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (OECD 404)
pH: 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (OECD 405)
pH: 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires : NOAEL (par voie orale, rat) : 340 mg/kg/j

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	596 mg/kg de poids corporel/jour Toxicité pour le développement

Danger par aspiration : Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
CL50 poisson	7100 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie	4100 mg/l/48h (Daphnia magna)
NOEC (chronique)	> 576 mg/l/ 21 j (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Bicarbonate de sodium (144-55-8)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

Bicarbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Incinérer en installation autorisée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Bicarbonate de sodium n'est pas sur la liste Candidate REACH

Bicarbonate de sodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Bicarbonate de sodium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Sources des données : CSR (Chemical safety report).

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit


Annexe II : Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines prévu par la Directive IED - VALCANTE de BLOIS (41) », rapport de base RAP-EV-SSP (v 01/2019), rapport 797534- 9271248-1, du 25/11/2020




***Rapport de base sur l'état des sols et des eaux
souterraines prévu par la Directive IED
VALCANTE de BLOIS (41)***

***Préparé avec le concours de BUREAU VERITAS EXPLOITATION
Agence CENTRE VAL DE LOIRE
1 rue de MICY
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN***



	Exploitant VALCANTE
Adresse	SITE VALCANTE 161 Avenue de Châteaudun 41 000 BLOIS
Correspondant site	Mme Magali BAULAIN Ingénieur Coordinateur Environnement et Certification Recyclage et valorisation France Téléphone fixe : 02.23.21.16.77 / 06.89.73.83.27 Mail : magali.baulain@suez.com

 BUREAU VERITAS	Assistance à la rédaction du rapport Bureau Veritas Exploitation			
Adresse	Service Maîtrise des Risques HSE Agence CENTRE VAL DE LOIRE 1 rue de MICY 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN			
Rapport n° 797534- 9271248-1				
Version	V0	V1		
Date	13/08/2020	25/11/2020		
Rédacteur	Rudy DENIZOT/Rachel CHANDON	Rudy DENIZOT/Rachel CHANDON		
Chef de Projet	Rachel CHANDON	Rachel CHANDON		
Superviseur	Jessica MICCOLI	Jessica MICCOLI		

Note de version (principales modifications effectuées) :

V1 : modifications suite à relecture Client

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS : LIMITATIONS.....	6
RESUME NON TECHNIQUE	7
1. INTRODUCTION.....	9
1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE.....	9
1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE.....	9
1.3 CONTENU DU RAPPORT	10
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE	11
2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE	11
2.2 PRESTATIONS REALISEES	12
2.3 SOURCES D'INFORMATION	13
3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE IED.....	14
3.1 LOCALISATION.....	14
3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	16
3.3 HISTORIQUE DU SITE	38
3.4 SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES.....	44
3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	47
3.6 SYNTHESE DE LA VULNERABILITE	57
3.7 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE	58
3.8 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL	59
4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES	61
5. CHAPITRE 3 : DEFINITION DU PROGRAMME ET DES MODALITES D'INVESTIGATION.....	61
6. CHAPITRE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTIGATION ET ANALYSES AU LABORATOIRE	61
7. CHAPITRE 5 : PRESENTATION, INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSION DES INCERTITUDES.....	61
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	62
ANNEXE 1 : FICHE BASIAS DU SITE	64

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site d'étude (Source GEOPORTAIL, Extrait de la carte IGN) – Echelle 1/25000 ^{ème}	14
Figure 2 : Extrait de plan cadastral (cadastre.gouv.fr) – positionnement du périmètre IED (en rouge)	15
Figure 3 : schéma de principe du fonctionnement (Source : Client)	20
Figure 4 : Localisation des installations et des zones de stockage du périmètre IED	21
Figure 5 : Abords du site dans un rayon de 300m (Source : Géoportail)	32
Figure 6 : Localisation des sites BASIAS (Source Géorisques).....	33
Figure 7 Fiche du site BASOL le plus proche (source : site BASOL).....	36
Figure 8 : Variations de températures sur la commune de Blois sur la période 1991/2020 (Infoclimat)	47
Figure 9 : Précipitations sur la commune de Blois sur la période 1991/2020 (source : Infoclimat)...	48
Figure 10 : Rose des vents (période 1999-2008)	48
Figure 11: extrait de la Carte géologique du BRGM 1/50000 (Source : http://www.infoterre.brgm.fr)	49
Figure 12 : Profil géologique issu de l'étude des sols de 1994 (rapport Etude d'Impact 5219/SIT/D04 de 2010)	50
Figure 13 - Localisation des piézomètres sur le site.....	51
Figure 14 - Informations liées au captage 041000073 (source : OROB ARS Centre Val De Loire) .	52
Figure 15 : Localisation des ouvrages d'eau référencés dans la BSS Eau (Source : BRGM)	53
Figure 16 Localisation des cours d'eau à proximité du site (source : Infoterre)	54
Figure 17 Zonage réglementaire - PPRN Risque inondation (Source : Georisques)	55
Figure 18 : Risques recensés sur la commune de Blois (source : Géorisques)	56
Figure 19 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail)	59
Figure 20 : Schéma conceptuel initial	60
Tableau 1: Sources d'information.....	13
Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastre.gouv.fr)	15
Tableau 3 : Photographies et description des zones	22
Tableau 4 : Sites recensés dans la base BASIAS.....	33
Tableau 5 : Matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3520-a	45
Tableau 6 : Liste des ouvrages référencés dans la BSS Eau (source BRGM)	53
Tableau 7 : Synthèse de la vulnérabilité	57
Tableau 8 : Sources potentielles ou avérées de pollution	58

ABREVIATIONS

AEP : Alimentation en Eau Potable

AP : Arrêté Préfectoral

CO : monoxyde de carbone

CVE : Centre de Valorisation Energétique

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

DIB : Déchets Industriels Banals

FDS : Fiches de Données Sécurité

GTA : Groupe Turbo-Alternateur

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IED : Directive sur les Emissions Industrielles

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

LQ : Limite de Quantification

NGF : Nivellement Général de la France

NOx : oxydes d'azote : Substances produites lors de la combustion de l'oxygène

OM: Ordures Ménagères

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

REFIOM : Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

SCR : Réduction Catalytique Sélective

SNCR : Réduction Catalytique Non Sélective

UVE : Unité de Valorisation Energétique

Rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines du site VALCANTE de BLOIS (41)

Avant-propos : Limitations

Le présent rapport a été préparé pour et à la demande de VALCANTE (le « Client ») dans le cadre de la commande passée à Bureau Veritas par le Client le 10 Mars 2020 sous la référence XE200400002 suite à la proposition commerciale n°797624-200122-0047 Rév0 du 24/01/2020.

Il est indissociable du contrat liant Bureau Veritas et le Client. Il est essentiel d'en considérer les termes pour la lecture de ce document qui en constitue le livrable principal. L'engagement n'est pris par Bureau Veritas que vis-à-vis du Client et aucun engagement ou garantie, de quelque nature que ce soit, n'est concédée à une tierce partie en ce qui concerne les opinions, conclusions ou recommandations exprimées dans ce rapport.

L'étude a été réalisée en s'appuyant sur la connaissance que Bureau Veritas avait, à la date de rédaction du présent document, de l'Etat de l'Art, de la législation environnementale et de la méthodologie applicables en matière de gestion de sites et sols pollués. Toute modification apportée aux textes de référence est susceptible d'affecter l'exactitude des opinions, conclusions ou recommandations contenues dans le présent rapport. Bureau Veritas ne pourra être tenu, après la remise du présent rapport, d'informer le Client de tels changements ou de leurs éventuelles répercussions.

Excepté en cas de contradiction ou incompatibilité avec les informations déjà en sa possession ou en cas d'incohérence, Bureau Veritas a utilisé les informations qui lui ont été fournies en supposant leur exactitude, sans vérification indépendante, sans que ceci puisse lui être reproché car la responsabilité des données reste à ceux qui les ont fournis.

Le contenu du présent rapport reflète l'opinion professionnelle du personnel de Bureau Veritas spécialiste de l'environnement mais ne constitue en aucun cas des conseils ou avis d'ordre juridique qui doivent être adressés par des juristes de profession.

Le résumé et les conclusions de l'étude représentent des données synthétiques. Leur considération ne peut se faire sans avoir au préalable pris connaissance et étudié le rapport dans son ensemble et le détail. Ils n'ont de sens que dans le contexte du rapport entier.

Résumé non technique

N° d'affaire :	797534-9271248-1
Type de mission	Rapport de base
Nom de l'exploitant	VALCANTE
Localisation de l'installation concernée par le périmètre IED et parcelles cadastrales	161 Avenue de Châteaudun, 41 000 BLOIS Parcelles : n° 000 HP 237
Surface	Superficie du périmètre concerné par l'IED : environ 6 000 m ² Le périmètre IED correspond à l'ensemble de la zone regroupant les activités de valorisation énergétique de déchets non dangereux et installations techniquement liées : traitement de fumées, traitement des effluents aqueux, prétraitement des déchets...
Usage sur site au moment de l'étude	Valorisation Energétique de déchets non dangereux et DASRI
Usage futur considéré	Pas de changement d'usage
Statut IED	Rubrique IED principale : Rubrique 3520-a : installations d'incinération de déchets non-dangereux
Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux	<p><u>Contexte historique</u> Années 1971 – 1997 : Exploitation de l'ancienne usine d'incinération Années 1998 - 2000 : Construction de la nouvelle usine d'incinération Années 2000 – 2020 : Exploitation de la nouvelle usine d'incinération par la société ARCANTE. 1^{er} septembre 2020 : changement de nom de la société : ARCANTE devient VALCANTE</p> <p><u>Eventuelles pollutions accidentelles :</u> Un incendie de grande ampleur dans la fosse qui a engendré un arrêt de l'usine pendant 9 jours a eu lieu en juillet 2002. Quelques dépassements de légionnelle et déclenchements du portique radioactif ont eu lieu ces dernières années.</p> <p><u>Substances pertinentes en lien avec les activités actuelles sur le périmètre IED du site :</u> Les substances (réactifs et/ou additifs) potentiellement polluantes identifiées dans le process et retenues après analyses des Fiches de Données de Sécurité (FDS) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lessive de soude 30% ▪ Acide chlorhydrique 33% ▪ Soude 50% ▪ Eau ammoniacale à 25% ▪ Chaux pulvérulente
Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles	Aucun diagnostic antérieur de pollution des sols et de qualité des eaux souterraines ne nous a été communiqué.
Synthèse des données disponibles	Les données disponibles ne permettent pas d'établir l'état des sols et des eaux souterraines du site. Le détail est donné au 4.chapitre 2.

<p>Conclusions et recommandations</p>	<p>Pour les substances se trouvant en petits conditionnements (bidons, futs, cubitainer) sur rétention dédiée en intérieur (atelier ou dans l'usine), elles ne sont pas de nature à engendrer un risque de pollution des sols et ne relèvent généralement pas du procédé. Dès lors, aucune investigation n'apparaît nécessaire.</p> <p>Les réactifs en grandes quantités concernent l'acide chlorhydrique, la soude, l'eau ammoniacale liquide et la chaux pulvérulente. Ces substances sont bien des substances CLP, cependant, étant stockées sur des zones étanches, y compris les zones de dépotage, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires.</p> <p>Enfin, les contrôles sur site attestent d'un bon état des rétentions. Nous n'envisageons donc pas de porter atteinte à ces dernières ni d'y entreprendre des investigations.</p>
---------------------------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 CADRE ET PERIMETRE DE L'ETUDE

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la transposition en droit français de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 dite « directive IED » qui s'applique au site VALCANTE situé sur la commune de BLOIS (41).

Le décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE rend en effet obligatoire - sous certaines conditions – pour les sites concernés par la directive IED, l'élaboration d'un « rapport de base » sur l'état de pollution des sols et des eaux souterraines.

Ce rapport a pour objectif de fournir « *les informations nécessaires pour comparer l'état de pollution du sol et des eaux souterraines avec l'état du site d'exploitation lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation* » et doit contenir au minimum :

- Des informations relatives à l'utilisation actuelle et, si elles existent, aux utilisations précédentes du site ;
- Les informations disponibles sur les mesures de pollution du sol et des eaux souterraines à l'époque de l'établissement du rapport ou, à défaut, de nouvelles mesures de cette pollution eu égard à l'éventualité d'une telle pollution par les substances ou mélanges utilisés, produits ou rejetés pertinents mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 (dit « CLP »);

Ce rapport a été préparé sur la base des informations collectées durant l'étude historique et documentaire.

1.2 PERIMETRE DE L'ETUDE

a) Périmètre géographique

La présente étude se limite au « périmètre IED »¹ tel que défini par l'exploitant et correspondant à l'ensemble de la zone regroupant les activités de valorisation des déchets non dangereux.

¹ Conformément à l'article R 515-58 du code de l'environnement, il s'agit du périmètre accueillant les installations relevant des rubriques 3000 à 3999 et les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines.

NB : Conformément aux recommandations du guide méthodologique, le périmètre d'influence correspond à la zone qui pourrait être polluée en cas d'accident. A noter cependant que les impacts potentiels sur les sols superficiels hors du périmètre du site ne seront pas considérés.

b) Périimètre analytique

Conformément à l'article R 515-59 du code de l'environnement, le périmètre analytique est limité aux **substances et mélanges dangereux² pertinents, c'est à dire utilisés, produits, rejetés actuellement ou à l'avenir au sein des installations IED et susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines.**

Selon l'Annexe 7.1 Secteur des Déchets du **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED** :

- « Pour les installations d'incinération et de co-incinération de déchets non-dangereux (3520-a), la remise du rapport de base est requise uniquement si le site utilise des réactifs ou additifs de manière récurrente répondant aux critères de substances ou mélanges dangereux conformément au 3° du I de l'article R515-59 du code de l'environnement. » ;
- que « seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installation techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburant pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente au titre du rapport de base.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport qui présente le résultat de l'étude historique et documentaire, comprend :

- ✓ La présente introduction ;
- ✓ Une présentation de l'approche et de la méthodologie retenue ;
- ✓ Chapitre 1 : Description du site, de son environnement et évaluation des enjeux ;
- ✓ Chapitre 2 : Recherche, compilation et évaluation des données disponibles ;
- ✓ Chapitre 3 : Définition du programme et des modalités d'investigation ;
- ✓ Chapitre 4 : mise en œuvre du programme d'investigation et analyses au laboratoire ;
- ✓ Chapitre 5 : présentation, interprétation des résultats et discussion des incertitudes ;
- ✓ Conclusions et recommandations

² Les **substances et mélanges considérés comme « dangereux »** sont ceux mentionnés à l'article 3 du règlement (CE) n°1272/2008 (dit « CLP »).

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIE

L'objectif du rapport de base est d'établir, au moment de sa réalisation, un état des lieux représentatifs de la pollution des sols et des eaux souterraines au droit des installations soumises à la réglementation IED.

Cet outil permettra de fixer les conditions de remise en état d'une installation en cas de cessation d'activité, afin de satisfaire aux obligations de la directive IED, sans préjudice de celles prévues par le droit national.

L'arrêté d'application fixant le contenu du rapport de base n'est toujours pas paru à ce jour.

2.1 TEXTES ET OUTILS DE REFERENCE

Les textes et outils de référence utilisés dans le cadre de cette étude sont :

1. **Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013** portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles ;
2. Le **guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la directive IED** du MEDDE (version d'octobre 2014) ;
3. La politique nationale en matière de gestion de sites (potentiellement) pollués définie par le Ministère en charge de l'environnement telle que présentée dans :
 - la **note ministérielle du 19 avril 2017** relative aux sites et sols pollués – Mise à jour des textes méthodologiques de gestion des Sites et Sols Pollués du 8 février 2007.
 - Les « **Outils de gestion** » regroupant les guides méthodologiques permettant de mettre en œuvre les différentes démarches de gestion possibles sur un site pollué. (outil du Ministère et outil d'appui développé par des tiers).
4. La norme NF X 31-620 et documents associés définissant notamment les prestations de services relatives aux sites et sols pollués.
5. Les textes spécifiques au site et notamment les principaux arrêtés préfectoraux suivants :
 - Arrêté préfectoral n°97-2772 du 04 septembre 1997 autorisant la société ARCANTE à exploiter une usine d'incinération de déchets ménagers et assimilés et un centre de tri de déchets pré-triés issus de collectes sélectives ;
 - Arrêté préfectoral n°04-1678 du 30 avril 2004 imposant notamment la mise en conformité de l'usine d'incinération de déchets ménagers et assimilés exploitée à BLOIS par la société ARCANTE par rapport aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 ;
 - Arrêté préfectoral n°2007-25-6 du 25 janvier 2007 modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 susvisé ;
 - Arrêté préfectoral n°2011-216-0014 du 04 août 2011 modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 susvisé ;
 - Arrêté préfectoral complémentaire n°41-2018-07-17-004 du 17 juillet 2018, portant modification de l'origine géographique des déchets admis sur le site ARCANTE à BLOIS.

2.2 PRESTATIONS REALISEES

Les prestations réalisées incluent :

- ✓ La visite du site (prestation A100 de la norme NFX31620-2) avec interview des responsables du site pour collecte d'informations sur le site et ses activités, son historique (y compris accidents environnementaux) et son environnement dans un rayon d'environ 300 m ;
- ✓ L'étude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux (prestations A110 et A120 de la norme NF X 31-620-2) ;
- ✓ L'élaboration de la matrice des substances dangereuses pertinentes et détermination du risque de contamination du sol et des eaux souterraines ;
- ✓ La compilation et l'évaluation des données disponibles sur l'état des sols et des eaux souterraines ;
- ✓ La rédaction du présent rapport.

2.3 SOURCES D'INFORMATION

Les informations obtenues et utilisées dans le cadre de cette étude proviennent des sources suivantes :

Tableau 1: Sources d'information

SOURCES D'INFORMATION		MODE DE CONSULTATION	DATE DE CONSULTATION	COMMENTAIRE
Etat actuel du site d'étude		Documents transmis par le client.	16/04/2020 au 31/07/2020	-
	Société	Interview de : M. CAILLARD Fabien, Coordinateur technique de maintenance du site Mme. BAULAIN Magali, Ingénieur Coordinateur Environnement et Certification	10/07/2020	-
		Visite de site	10/07/2020	-
	Cadastre	www.cadastre.gouv.fr/	16/04/2020	-
	Service Urbanisme de la commune	Echange par mail	17/04/2020 au 31/07/2020	Envoi du mail le 17/04/2020, pas de retour du service d'urbanisme de la commune
Historique des activités	BASIAS BASOL	www.georisques.gouv.fr/ www.basol.developpement-durable.gouv.fr/	16/04/2020 au 31/07/2020	-
	IGN – remonter le temps	http://remonterletemps.ign.fr/	16/04/2020 au 31/07/2020	-
Données environnementales et vulnérabilité	Géoportail Infoterre	http://www.geoportail.gouv.fr http://infoterre.brgm.fr/	17/04/2020 au 31/07/2020	-
	Géorisques	www.georisques.gouv.fr/	17/04/2020 au 31/07/2020	-

3. CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PERIMETRE IED

3.1 LOCALISATION

Le site VALCANTE abritant les installations IED est localisé sur la commune de BLOIS (41), au 161 Avenue de Châteaudun, aux coordonnées LAMBERT 93 suivantes (prises approximativement au centre du site) :

- ✓ X = 574565,7 m,
- ✓ Y = 6724784,2 m.

D'après la carte IGN, la côte altimétrique est d'environ + 111,4 m NGF.

La localisation du site est repérée sur l'extrait de la carte IGN ci-après :

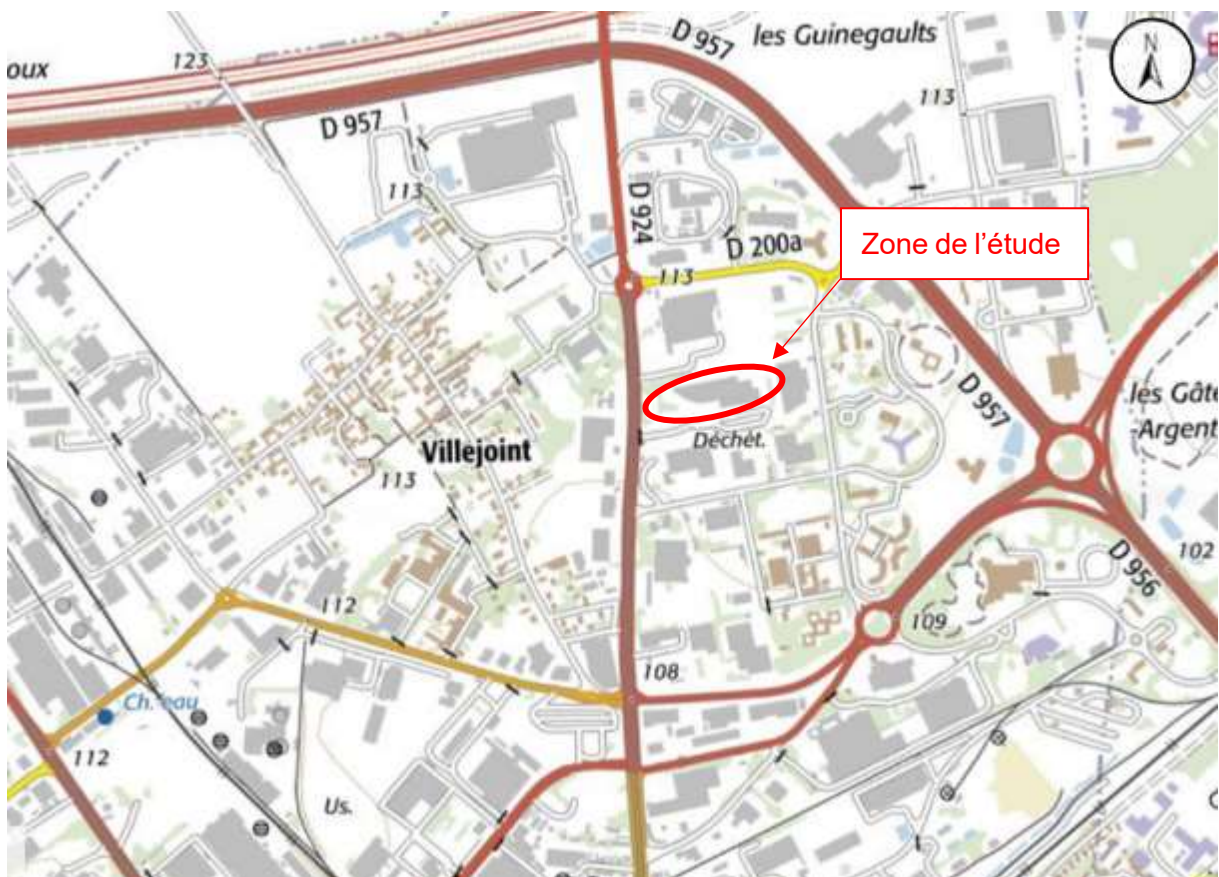


Figure 1 : Localisation du site d'étude (Source GEOPORTAIL, Extrait de la carte IGN) – Echelle 1/25000^{ème}

Le périmètre d'étude est localisé en partie sur les parcelles n° 000 HP 237 du cadastre de la commune de Blois et occupe une surface de 23 087 m².

Le périmètre IED correspondant à l'ensemble de la zone regroupant les activités de valorisation énergétique de déchets non dangereux s'étend sur une superficie d'environ 6 000 m².



Figure 2 : Extrait de plan cadastral (cadastrale.gouv.fr) – positionnement du périmètre IED (en rouge)

Tableau 2 : Parcelles cadastrales (Source : cadastrale.gouv.fr)

Références de la parcelle 000 HP 237

Référence cadastrale de la parcelle	000 HP 237
Contenance cadastrale	23 087 mètres carrés
Adresse	RUE ROBERT NAU 41000 BLOIS

Le site est implanté en zone Uea qui correspond à une zone qui accueille les activités économiques à usage industrielles d'après le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Blois approuvé le 18/11/2013 et mis à jour pour la 3^{ème} fois le 31/03/2016.

3.2 DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Ce paragraphe présente les informations collectées lors de la visite de site. Il correspond au compte rendu de visite de site prévu dans la prestation A100 de la norme NF X 31-620.

**Questionnaire rempli
par :**

Rudy DENIZOT

Dates des visites :

10/07/2020

**Personne(s)
rencontrée(s)**

M. CAILLARD Fabien, Coordinateur technique de maintenance
du site

Mme BAULAIN Magali, Ingénieur Coordinateur Environnement
et Certification

a) *Typologie du site / utilisation actuelle*

- Décharge
 Friche industrielle

- Site industriel
 Agriculture

- Habitations, écoles
 Commerces

Site clôturé : OUI NON

Clôture efficace : OUI NON

Site surveillé : OUI NON

Populations présentes sur le site ou à proximité

- Aucune présence
 Présence occasionnelle
 Présence régulière
Nombre de personnes : 40 employés

Typologie des populations présentes sur le site ou à proximité

- Travailleurs
 Adultes
 Personnes sensibles (enfants...)

b) Présentation générale des activités du site

Le site permet de traiter les déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière par le tri sélectif ni d'une valorisation organique par le compostage. Ces déchets résiduels, après incinération, sont transformés en énergie électrique. Cette production alimente le pôle de valorisation des déchets avant d'être vendue à EDF.

Cet équipement valorise depuis 2000 les déchets résiduels et bénéficie, pour ce faire, d'un procédé d'épuration des gaz de combustion qui permet d'atteindre un niveau de performance de protection de la qualité de l'air.

D'une capacité maximale de 90 500 tonnes par an, le CVE permet la production de 34 000 MWh / an d'énergie électrique. 24 000 MWh / an sont revendus chaque année à EDF, soit l'équivalent de la consommation d'énergie de près de 8000 foyers.

Le site est chargé également de chauffer le réseau d'eau de l'hôpital de Blois, de l'entreprise Tecalemit Aerospace, et est raccordé au réseau de chauffage urbain de la chaufferie de la ZUP de Blois Nord.

L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est la société ARCANTE. Le transfert d'exploitant ICPE, vers la société VALCANTE, est actuellement en cours.

c) Présentation détaillée des installations

Produits entrants

Les déchets admissibles sur le centre d'incinération sont constitués :

- Des déchets non dangereux :
 - Des déchets industriels banals (DIB) pré-triés (DIB : déchets issus des entreprises du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services et des administrations) ;
 - Des déchets ménagers et assimilés ;
 - Des déchets issus des collectes sélectives (déchets ménagers, DIB, encombrants) et des refus de compostage ;
- Des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et assimilés.

Le process

Le process du site de Blois se compose des grands postes suivants :

- la réception et le pesage des déchets,
- le stockage et la manutention des déchets à traiter,
- le traitement thermique,
- l'extraction des mâchefers et fines,
- la valorisation énergétique,
- le traitement des fumées de combustion,
- le convoyage et l'évacuation des mâchefers et des REFIOU,
- les circuits d'eau et d'effluents,
- les utilités.

Les installations :

Le site de Blois est équipé de 2 lignes identiques comprenant chacune :

- une zone d'introduction (trémie de chargement) ;
- un four à grilles, Alstom Power d'une capacité initiale de 5,5 t/h d'OM à 2200 kcal/kg ;
- un extracteur à mâchefers ;
- une chaudière Alstom Power (34 T/h) ;
- un traitement des fumées par voie humide sans rejet liquide ;
- un traitement des effluents ;
- une tour d'atomisation ;
- un filtre à manches ;
- une tour de lavage ;
- un ventilateur de tirage ;
- un analyseur multi gaz, débitmètre Pitot et deux analyseurs de poussières redondants ;
- une cheminée ;

Et en commun :

- un pont bascule et logiciel de pesée et gestion de base de données ;
- une fosse de réception d'une capacité d'entreposage de 4000 m³ ;
- un quai de déchargement couvert maintenu en dépression ;
- un pont roulant avec grappin ;
- une trémie de rechargement depuis la fosse ;
- un Groupe Turbo Alternateur et ses auxiliaires (aérocondenseurs, groupe de mise sous vide, pompes et bâches alimentaires, dégazeur, chaîne de production d'eau déminéralisée...) ;
- les équipements thermiques de raccordement aux réseaux de chaleur ;
- un système d'injection de réactif de secours pour le traitement des fumées ;
- un silo de stockage de réactif ;
- un silo de stockage des résidus du traitement des fumées ;
- une chaîne de manutention et de lavage automatiques des GE (Grands Emballages) de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Le site est imperméabilisé en grande partie : dalle béton dans les bâtiments et, enrobé sur le parking. Quelques espaces verts sont présents sur les zones de parkings et autour du bâtiment.

d) Périmètre IED étudié

Le périmètre IED devant faire l'objet du rapport de base est défini comme étant la « zone géographique accueillant les installations IED d'un site, ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines ».

Une installation IED est quant à elle définie comme une « installation relevant des rubriques 3000 à 3999, c'est-à-dire dont l'activité figure à l'annexe I de l'IED, ainsi que les installations ou équipements qui lui sont liés techniquement, c'est-à-dire s'y rapportant directement, exploités sur le même site et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution ».

Suivant ces définitions, le périmètre IED correspond aux installations suivantes :

- La fosse à déchets et les fours ;
- Le silo de stockage des REFIOM ;
- Zones de dépotage et de stockage des produits utilisés pour :
 - le traitement des fumées (eau ammoniacale, coke de lignite, chaux) ;
 - le traitement des eaux des chaudières (soude et acide chlorhydrique) ;
 - le traitement des effluents (soude et acide chlorhydrique).
- Les tours d'atomisation ;
- Les tours de lavage ;
- Zone de stockage des huiles usagées en extérieur ;
- Local de stockage des huiles neuves sur rétention ;
- Zone de lavage des conteneurs collecteurs DASRI et stockage de désinfectant associé.

Figure 3 : schéma de principe du fonctionnement (Source : Client)

1 La fosse de réception

Les déchets ménagers et assimilés sont acheminés dans la fosse de 4000 m³ (60 mètres de long x 11 mètres de large et 17 mètres de hauteur). Les déchets sont classés, triés, puis envoyés dans les bennes à deux étages. Chacune contient environ 1 tonne de déchets. La fosse et le hall de réception sont maintenus en dépression afin d'éviter toute propagation d'odeur vers l'extérieur.



2 Le silo de commande

Cela est destiné à centraliser toutes les informations. C'est depuis le hall de commande et le pilotage de l'ensemble de l'usine. Chaque partie du processus technique est visualisée électroniquement sur des écrans grâce à un logiciel de supervision. On peut ainsi vérifier en temps réel :
 • Le bon fonctionnement des unités,
 • L'opération de la récupération d'énergie,
 • Le statut des gâches de manutention.



3 Les fours

Après l'introduction dans la trémie, les déchets descendent dans une gâche et sont introduits dans le four par l'action d'un piston. Ils arrivent sur les grilles composées de barreaux rigides, en avançant alternativement, comburent le processus et permettent une combustion complète. Les robots, installés autour de la combustion des déchets arrivent dans un extracteur rempli d'eau qui les refroidit et maintient l'atmosphère du four.



4 Les Chaudières

Les chaudières sont conçues pour récupérer l'énergie calorifique contenue par la combustion des déchets dans les fours. L'eau circule dans les tubes chauffés par les fumées et se transforme en vapeur. Les deux chaudières produisent 24 tonnes de vapeur par heure surchauffée à 360°C sous 45 bar de pression.



Le traitement des fumées

Les fumées issues de la combustion des déchets contiennent une certaine quantité de polluants qu'il faut traiter avant de les rejeter dans l'atmosphère. Ce traitement s'effectue en trois étapes :
 • Les tours d'acidification,
 • Les filtres à manches,
 • Les tours de lavage.



5 Le silo à REFICOM

Les cendres solides et REFICOM (résidu d'Extraction des Fumées d'Extraction des Oxydes Métaux) issus de la chaudière et récupérés sous le filtre à manche et sous les tours d'acidification sont stockés dans ce silo. Chargés en camions et acheminés en Centre d'Enfouissement Technologique de classe L, ils y sont stabilisés et épandus.



6 Les turbocondenseurs

En sortie de la turbine, la vapeur est refroidie et condensée dans deux turbocondenseurs. Ainsi récupérée, l'eau est injectée, après traitement, dans les chaudières grâce aux pompes alimentaires.



7 Le chauffage urbain

L'eau, le vapeur sont à pression de l'eau chaude sous pression qui alimente la chaudière de la zone urbaine prioritaire de Blois et permet de couvrir les besoins en chaleur de l'équivalent de 2500 logements. L'énergie contenue dans une tonne d'ordure ménagère correspond à 240 litres de fuel ou 400 kg de charbon.



8 Le turbo alternateur

L'énergie issue de la vapeur met en rotation une turbine qui entraîne un alternateur d'une puissance électrique de 6,5 MW. Cette puissance peut être comparée à la puissance soustraite par un million de foyers. L'électricité produite est vendue à EDF après traitement des besoins internes de l'usine.



9 Le traitement des effluents

Les effluents liquides résidués au pied des tours de traitement des fumées sont chargés d'éléments pollués. Ils ne doivent pas être rejetés au milieu naturel, au sens de la station d'épuration d'eau. Ils sont donc traités sur site pour neutraliser les acides et précipiter les métaux lourds. Après un parcours dans des bacs de traitement, ils sont envoyés vers la tour d'acidification. L'eau d'épuration est traitée par les fumées. Les polluants, sous forme solide, sont récupérés en bas de la tour et dans le filre à manches, puis transportés vers le silo à REFICOM.



e) Schéma d'implantation

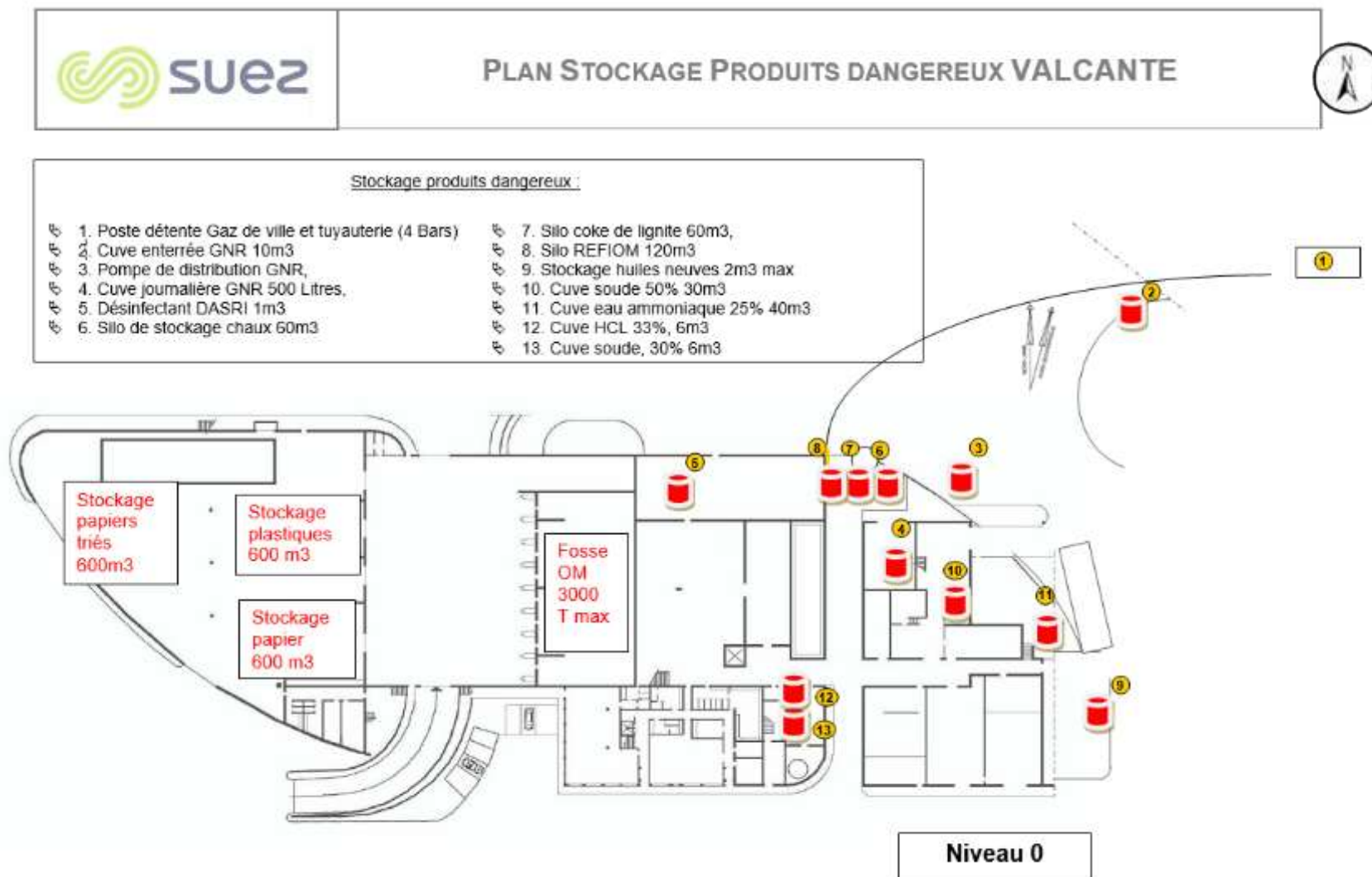


Figure 4 : Localisation des installations et des zones de stockage du périmètre IED

Ces éléments sont repris sur les photographies ci-après.


Tableau 3 : Photographies et description des zones

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Local stockage acide chlorhydrique et soude sur rétention contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 bâche double enveloppe de 6m³ d'acide chlorhydrique - 1 bâche double enveloppe de 6m³ de soude - 1 bâche eau déminée de 50m³ - 1 zone de stockage de produit chimique en bidon sur rétention 	<p>Type de revêtement : Dalle béton + résine</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Zone de stockage de la cuve d'eau ammoniacale (40m³) sur rétention.</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>
	<p>Zone de stockage des huiles neuves sur rétention.</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Zone de dépotage d'eau ammoniacale sur rétention.</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>
	<p>Zone de dépotage de GNR sur rétention.</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Emplacement cuve de stockage enterrée de GNR (10m3).</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>
	<p>Séparateur d'hydrocarbures de la zone de dépotage GNR.</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Zone de distribution de GNR sur rétention.</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent</p> <p><input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	Silo de stockage de la chaux (à gauche)	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Silo de stockage coke de lignite (à droite)</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	<p>Zone de lavage des conteneurs collecteurs DASRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Machine à laver utilisant le produit AQUAPROX TM7801 - Stockage du produit de lavage sur rétention 	<p>Type de revêtement : Dalle béton + résine</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>
	<p>Fosse à eaux claires et séparateur d'hydrocarbures, implantés au Niveau -1 du bâtiment</p>	<p>Type de revêtement : Dalle béton + résine</p> <p>Etat du revêtement :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION DE LA ZONE	CONSTATS DE DEGRADATION/POLLUTION
	Zone de stockage des huiles usagées	<p>Type de revêtement : Dalle béton</p> <p>Etat du revêtement : <input checked="" type="checkbox"/> bon état apparent <input type="checkbox"/> état dégradé</p> <p>Constat de pollution : Aucune trace particulière de pollution observée lors de la visite.</p>

f) Pollutions / accidents déjà constatés

Un incendie de grande ampleur dans la fosse qui a engendré un arrêt de l'usine pendant 9 jours a eu lieu en juillet 2002. Cet événement n'a pas généré de pollution des sols et des eaux souterraines.

Quelques dépassements de légionnelle et déclenchements du portique radioactif ont eu lieu ces dernières années.

g) Connaissance de plaintes concernant l'usage des milieux

Non Oui

h) Visite des abords

Une visite des abords du site a également été réalisée dans un rayon d'environ 300 m. La visite de site visait à déterminer :

- La typologie d'occupation des zones autour du site ;
- Les industries/activités potentiellement polluantes ;
- Les usages considérés comme sensibles : école, crèche, hôpitaux, ...
- Les espaces verts, de loisirs : lac, terrains de sports, ...
- Les ouvrages de prélèvement d'eau visibles : puits, captages, piézomètres, ...

Le site est bordé :

- Au Nord, par une zone industrielle et commerciale ;
- Au Sud, par la déchetterie Blois Nord, des centres de formation et une zone industrielle et commerciale ;
- A l'Est, par des hôtels, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher ;
- A l'Ouest, un hôtel, des commerces ainsi qu'un restaurant.

Les premières habitations sont situées à environ 250 m à l'Ouest du site.

Aucune école, crèche ou hôpital qui constituent des établissements sensibles, n'ont été observés dans un rayon de voisinage de 300 m autour du site.

Les éléments de la visite des abords du site sont repris sur la figure ci-après.

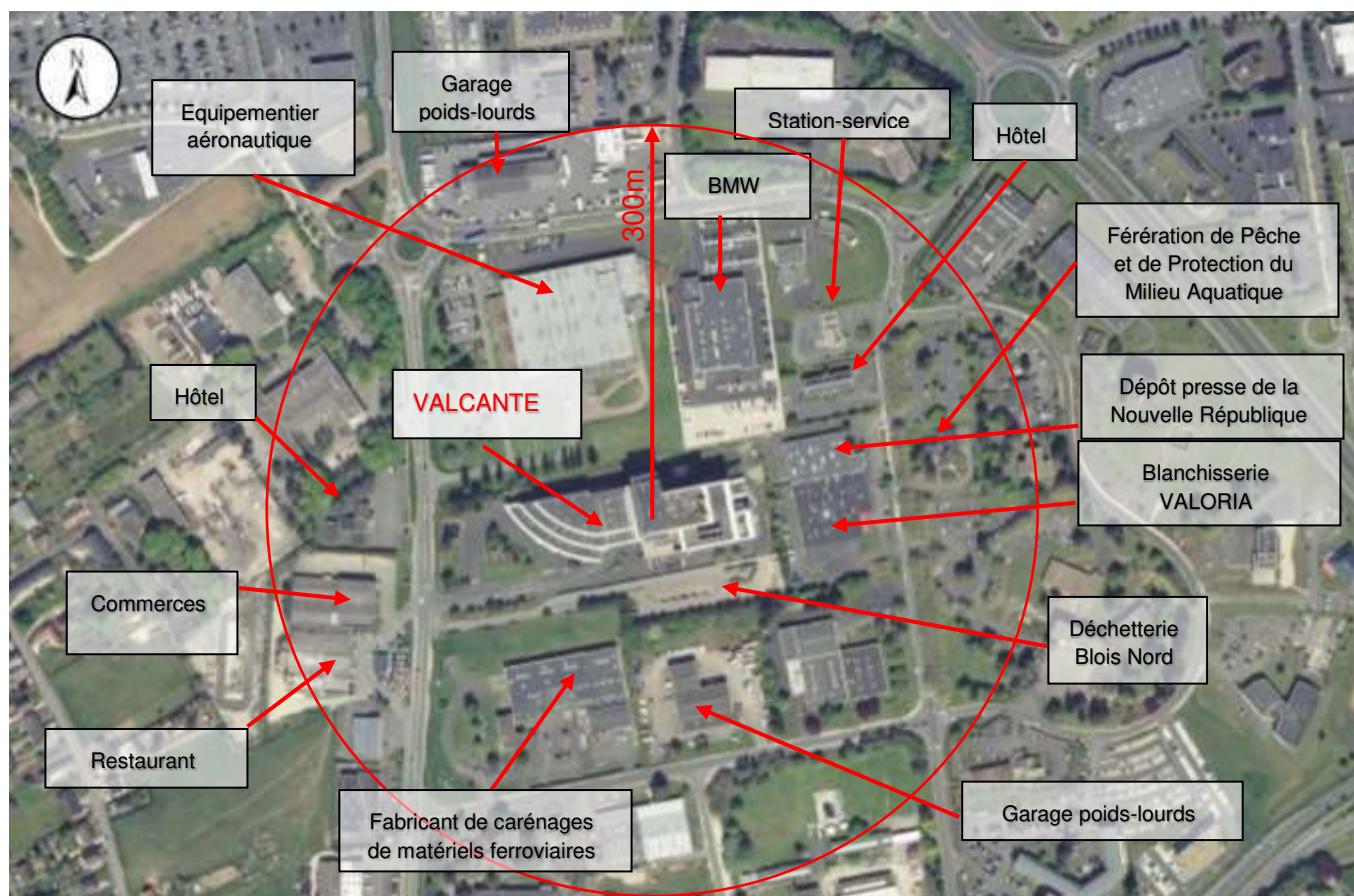


Figure 5 : Abords du site dans un rayon de 300m (Source : Géoportail)

i) Identification des contraintes potentielles liées à la mise en œuvre des investigations

Suite à la visite du site, les éléments suivants, susceptibles d'apporter des contraintes lors d'une phase d'investigation, ont été identifiés :

- Présence de réseaux enterrés de gaz et d'électricité traversant le site ;
- Zones étroites à l'intérieur des bâtiments.

Ces contraintes devront être prises en compte si des investigations s'avèrent nécessaires.

j) BASIAS : Anciens sites industriels et sites pollués

BASIAS constitue l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols. La finalité de la base de données est de conserver la mémoire des sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement. L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Le site d'étude est référencé dans la base de données BASIAS sous le numéro CEN4104252 (cf. fiche en annexe 1) pour l'activité « Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries) ».

Les sites recensés dans BASIAS dans un rayon de 300 m autour du site étudié sont présentés sur la figure et dans le tableau ci-après.



Figure 6 : Localisation des sites BASIAS (Source Géorisques)

Légende :

- Sites industriels Basias (XY du centre du site)

Tableau 4 : Sites recensés dans la base BASIAS

Distance par rapport au site (m)	Direction/site	Identifiant	Etat du site	Raison Sociale	Commune	Activités
250 m	Nord	CEN4104273	En activité	VEHICULE INDUSTRIEL BLESOIS (SA)	Blois (41)	Garages, ateliers, mécanique et soudure
250 m	Nord	CEN4101028	En activité	Blois Véhicules Industriels ; Société des Automobiles BERLIET	Blois (41)	Garages, ateliers, mécanique et soudure
150 m	Nord	CEN4101285	En activité	SA Tecalemit industriel	Blois (41)	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...) Transformateur (PCB, pyralène, ...) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
220 m	Nord Est	CEN4104262	En activité	POINT CARBURANTS (SA)	Blois (41)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)

Distance par rapport au site (m)	Direction/site	Identifiant	Etat du site	Raison Sociale	Commune	Activités
150 m	Est	CEN4101298	Activité terminée	LOUSTALOT Entreprise	Blois (41)	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis... Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries Garages, ateliers, mécanique et soudure
240 m	Sud Est	CEN4101431	En activité	FRAGNAUD Entreprise	Blois (41)	Garages, ateliers, mécanique et soudure Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)
300 m	Sud	CEN4101385	En activité	NOVELLINI ; CLIMAX - France	Blois (41)	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine) Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...) Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...)
200 m	Ouest	CEN4101025	En activité	LECLERC ; SAPTA (Ex.Société commerciale Automobile de l'Eure)	Blois (41)	Garages, ateliers, mécanique et soudure Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2) Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)
80 m	Sud	CEN4101189	En activité	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples	Blois (41)	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)

Compte tenu de leur proximité avec le site, un risque de pollution des sols du site étudié et de transfert via les eaux souterraines en provenance de ces sites BASIAS ne peut être exclu.

k) BASOL

BASOL³ est la base de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) - Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR) sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données BASOL.

Le site le plus proche recensé dans BASOL est la société SENIOR AUTOMOTIVE, situé à 850 m au Sud du site. Le site est exploité depuis 2001 pour des activités de fabrication de tubes en acier pour les moteurs diesel, de rails pour les moteurs diesel et de tubes d'huile. En 2010 ; un diagnostic de sol a été dans le cadre d'un projet de vente du site. Ce diagnostic avait permis d'identifier des sources de pollution potentielle de sol. Cependant, lors de la visite d'inspection du site menée le 21 février 2014 par l'inspection des installations classées, l'exploitant a indiqué d'une part que le projet de vente du site avait été abandonné et d'autre part, que les investigations complémentaires préconisées n'avaient pas été réalisées. Le type de pollution n'a donc pas été caractérisé.

La fiche BASOL est présentée ci-dessous.

³ BASOL : base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Site BASOL numéro : 41.0045

Situation technique du site : ● Site nécessitant des investigations supplémentaires

Date de publication de la fiche : 29/12/2014

Auteur de la qualification : DREAL UT 41

Caractérisation du site à la date du 27/06/2014

Description du site :

Le site occupe une superficie totale de 25 637 m² dont environ 9000 m² de surface bâtie. Il est situé sur le territoire de la commune de Blois. Il couvre les parcelles 70 (3401 m²), 71 (11800 m²), 73 (9557 m²) et 76 (879 m²) de la section HM.

Le site, situé en zone industrielle, est connu au titre des installations classées pour l'environnement depuis 1962. Il a été exploité par la société SENIOR ERMETO de 1962 à 2000 notamment pour des activités de fabrication de tubes cintrés pour l'industrie aéronautique.

Actuellement, le site est exploité par la société SENIOR AUTOMOTIVE et ce depuis 2001. Leur activité principale est la fabrication de tubes en acier pour les moteurs diesel, de rails pour les moteurs diesel et de tubes d'huile. Les activités du site sont règlementées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2007. L'exploitation est certifiée ISO 9001 (management de la qualité) depuis octobre 2006 et ISO/TS 16949 (démarche qualité dans l'industrie automobile) et ISO 14001:2004 (management environnemental) depuis 2007.

Le site se trouve dans une zone dédiée à l'activité industrielle. Il n'y a pas de maisons ni d'habitations dans un environnement proche.

Le cours d'eau le plus proche correspond à la Loire qui se situe à environ 2 km au Sud.

Le réseau hydrographique souterrain est caractérisé au droit du site par la présence de 2 nappes superposées :

- La nappe aquifère des calcaires de Beauce : cette nappe est libre ou captive selon les endroits. Le niveau statique de cette nappe est à environ 36 m de profondeur au droit du site. Le forage du site voisin de la Société DELPHI prélève de l'eau dans cette nappe. Les eaux de cette nappe s'écoulent vers le Sud-Sud-est. La faible profondeur de cette nappe et l'absence de recouvrement de faible perméabilité la rendent vulnérable vis-à-vis d'une pollution au droit du site.
- La nappe de la craie Sénonienne (ou Turonienne) : cette nappe est captive. Elle est séparée de celle des calcaires de Beauce par l'écran imperméable que constituent les argiles à silex Eocènes et Sénoniennes. Les eaux de cette nappe s'écoulent globalement vers le Sud. Le niveau d'eau de cette nappe au droit du site n'est pas connu.

Plusieurs captages d'eaux souterraines sont présents autour du site, tel que celui de la commune de Vineuil à 4 km au Sud-est, ou celui de la commune de Saint-Denis-sur-Loire par le forage de la Croix Barreau situé à 5,4 km au Nord-Est du site. De plus, plusieurs forages et piézomètres sont implantés dans un rayon de 500 m autour du site, dont un forage profond de 70 m utilisé à des fins industrielles et un forage profond de 68 m utilisé pour de l'aspersion.

L'occupation du site au cours du temps a mis en jeu des installations dangereuses, des produits chimiques dangereux et des zones de stockage à même le sol. Dans le cadre d'un projet de vente du site, l'APAVE a réalisé en janvier 2010 un diagnostic de sol référencé 09 919 122 21800 00 Q.

Description qualitative :

En janvier 2010, l'APAVE a établi un diagnostic de sol réalisé sur les parcelles cadastrées 70, 71, 73 et 76 section HM à Blois appartenant à SENIOR ATOMOTIVE. Ce diagnostic, référencé 09 919 122 21800 00 Q, a été établi dans le cadre d'un projet de vente du site.

Les conclusions de ce diagnostic rapportent que l'étude des sols a permis d'identifier des sources de pollution potentielle de sol. Ainsi, à l'issue de cette étude, l'APAVE a préconisé :

- de faire effectuer des investigations sommaires de terrain ;
- de faire effectuer une surveillance des eaux souterraines par la pose de 3 ouvrages de type piézomètre (1 en amont et 2 en aval hydraulique) et par des analyses portant sur les paramètres suivants : hydrocarbures totaux (HCT), BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes), composés organiques halogénés volatils (COHV), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), trichloréthylène (TCE) ainsi que les composés de la liste TerrAttesT3^A22.

Lors de la visite d'inspection du site menée le 21 février 2014 par l'inspection des installations classées, l'exploitant a indiqué d'une part que le projet de vente du site avait été abandonné et d'autre part, que les investigations complémentaires préconisées par l'APAVE n'avaient pas été réalisées.

Par courrier du 6 mars 2014, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant, sous un délai de 3 mois, de transmettre les éléments justifiant de l'engagement des investigations préconisées par l'APAVE dans son diagnostic de sol sus-visé.

Figure 7 Fiche du site BASOL le plus proche (source : site BASOL)

l) *ARIA*

La base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) répertorie les incidents ou accidents qui ont, ou auraient, pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques ou à l'environnement. Ces événements résultent :

- de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées ;
- du transport de matières dangereuses par rail, route, voie fluviale ou maritime ;
- de la distribution et de l'utilisation du gaz ;
- des équipements sous pression ;
- des mines et stockages souterrains ;
- des digues et barrages.

Le site d'étude n'est pas référencé dans la base de données ARIA.

m) *Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)*

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Le site n'est pas localisé dans un SIS.

n) *Mesures de mise en sécurité à prendre*

Lors de la visite de site, il a été identifié la mesure suivante de mise en sécurité vis-à-vis d'un risque de pollution :

- Mise sur la rétention des huiles usagées du fût d'huiles stocké à proximité.

Cette information a été communiquée à M. CAILLARD (Coordinateur technique de maintenance) lors de la visite du site.

3.3 HISTORIQUE DU SITE

Ce chapitre présente un résumé de l'historique du site tel que reconstitué sur la base des informations collectées lors de la visite du site, les données transmises par le client, et lors de la revue des photographies aériennes.

a) Configuration actuelle du site

L'exploitant porteur de l'arrêté préfectoral est ARCANTE. Le transfert d'exploitant ICPE, vers la société VALCANTE, est actuellement en cours.

La description de la configuration actuelle du site est donnée au paragraphe 3.2.

b) Revue des archives

Aucune revue d'archives n'a été réalisée dans le cadre de la rédaction de ce rapport de base.

c) Revue des photographies aériennes

Les pages suivantes présentent les photographies aériennes (sans échelle) disponibles librement sur Géoportail, et qui permettent de retracer les changements de configuration du site d'étude. Ces vues aériennes couvrent la période de 1947 à 2011.

Etant donné le nombre important de clichés disponibles, toutes les campagnes disponibles ne sont pas présentées.

Année : 1947	Cliché : 145 C0615-1131_1947_MISSIONSOLOGNE1_0145	
		
Constats sur Site	Site à usage agricole	
Constats Hors Site	Abords du site à usage agricole. Présence d'habitations à l'Ouest du site étudié.	


Année : 1970	Cliché : n°3 C2021-0051_1970_FR1975_0003
	
Constats sur Site	On observe la construction de l'ancienne usine d'incinération.
Constats Hors Site	Abords du site à usage agricole. Présence d'habitations à l'Ouest du site étudié.

Année : 1975	Cliché : n°55 C2021-0072_1975_FR2695_0055
	
Constats sur Site	Pas de changement notable.
Constats Hors Site	Développement de la zone industrielle aux abords du site.

Année : 1989	Cliché : n°4 C2021-0082_1989_FR4404_0004
	
Constats sur Site	Des bâtiments ont été construits sur le site. Au nord-est du site, on observe une zone de traitement de déchets (présence de bennes).
Constats Hors Site	Développement de la zone industrielle aux abords du site.

Année : 1997	Cliché : n°626 CA97S01442_1997_FD37-41_0626
	
Constats sur Site	Le site s'agrandit. Pas de changements notables de l'ancienne usine. En revanche, les travaux de construction de la nouvelle usine d'incinération semblent être en cours à l'Est du site.
Constats Hors Site	Au sud, on observe l'apparition de l'actuelle déchetterie de Blois Nord.

Année : 2002	Cliché : n° 389 CP02000042_2002_fd3741_250_c_0389
	
Constats sur Site	La nouvelle usine d'incinération est construite. Le site s'est agrandi et est dans sa configuration actuelle. Le site a été inauguré le 26 octobre 2000.
Constats Hors Site	Pas de changement notable.

Année : 2011	Cliché : n°1734 CP11000132_FD41x00022_01734
	
Constats sur Site	Pas de changement notable.
Constats Hors Site	Pas de changement notable.

d) Evolution des activités

Activités historiques :

- D'après les photographies aériennes disponibles sur Géoportail et l'étude des fiches BASIAS, le site a été exploité dès 1971. Il est auparavant occupé par des parcelles agricoles ;
- En 1997, on observe la construction de la nouvelle usine ;
- En 2000, mise en service de l'usine en remplacement de l'ancienne usine démantelée entre 1997 et 2002 (date précise non connue) ;
- Depuis 2002, le site est dans sa configuration actuelle.

Activités actuelles du site :

L'autorisation d'exploiter une activité d'incinération de déchets non dangereux a été délivrée en 1997 au site.

e) Evolution de la situation administrative

Les activités du site ont été régies par plusieurs arrêtés préfectoraux :

- Arrêté préfectoral n°97-2772 du 04 septembre 1997 autorisant la société ARCANTE à exploiter une usine d'incinération de déchets ménagers et assimilés et un centre de tri de déchets pré-triés issus de collectes sélectives ;
- Arrêté préfectoral n°97-3799 du 03 décembre 1997 imposant à la société ARCANTE la réalisation de mesures annuelles des dioxines dans les émissions à l'atmosphère de l'installation qu'elle exploite ;
- Arrêté préfectoral n°98-3025 du 17 septembre 1998 imposant à la société ARCANTE des prescriptions relatives aux émissions à l'atmosphère de l'usine d'incinération des déchets ménagers et assimilés qu'elle est autorisée à exploiter ;
- Arrêté préfectoral n°00-1836 du 31 mai 2000 autorisant la société ARCANTE à incinérer dans son installation des déchets d'activités de soins ;
- Arrêté préfectoral n°004315 du 8 décembre 2000 autorisant la société ARCANTE à incinérer des farines animales ;
- Arrêté préfectoral n°01-1048 du 27 mars 2001 autorisant la société ARCANTE à incinérer des déchets provenant de collectivités situées hors du département de Loir-et-Cher ;
- Arrêté préfectoral n°01-2914 du 06 juillet 2001 autorisant la société ARCANTE à procéder à l'incinération de 350 tonnes de boyaux ;
- Arrêté préfectoral n°03-0630 du 27 février 2003 imposant la réalisation de certaines mesures des rejets atmosphériques et la mise en œuvre d'une étude technico-économique de mise en conformité ;
- Arrêté préfectoral n°04-1678 du 30 avril 2004 imposant notamment la mise en conformité de l'usine d'incinération de déchets ménagers et assimilés exploitée à BLOIS par la société ARCANTE par rapport aux dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 ;
- Arrêté préfectoral n°2007-25-6 du 25 janvier 2007 modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 susvisé ;

- Arrêté préfectoral n°2011-216-0014 du 04 août 2011 modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2004 susvisé ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°41-2018-07-17-004 du 17 juillet 2018 portant modification de l'origine géographique des déchets admis sur le site ARCANTE à BLOIS.

Le site est classé pour la rubrique ICPE n°3520-a « Installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux ».

3.4 SUBSTANCES DANGEREUSES PERTINENTES

a) Définition

Les substances ou mélanges dangereux visés par le premier critère de soumission au rapport de base sont les substances ou mélanges définis à l'art 3 du règlement CE n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (« règlement CLP »).

Substances et mélanges dangereux et spécification des classes de danger

Une substance ou un mélange qui répond aux critères relatifs aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement, tels qu'ils sont énoncés à l'annexe I, parties 2 à 5, est dangereux et est classé dans une des classes de danger prévues à l'annexe I.

Substances pertinentes :

Les substances et mélanges dangereux sont considérés comme « pertinents » et à prendre en compte dans l'élaboration du rapport de base, si ils sont utilisés, produits ou rejetés actuellement par l'installation du périmètre IED, ou si la demande d'autorisation d'exploiter prévoit ces utilisations, productions ou rejets.

Le second critère de « pertinence » est le risque généré par une substance vis-à-vis de la contamination des sols et des eaux souterraines.

En particulier, les substances gazeuses à température ambiante, ne s'altérant pas en solide ou liquide lors de leur relargage accidentel ou chronique, ainsi que les substances solides non solubles dans l'eau et non pulvérulentes, ne sont pas considérées comme susceptibles de générer un risque de contamination du sol et des eaux souterraines. Elles ne seront pas retenues comme pertinentes dans le cadre du rapport de base.

CAS DES DECHETS :

D'après l'annexe du guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base dans le secteur des déchets (article 7.1.2) :

Rubrique 3520a : la remise du rapport de base est requise uniquement si le site utilise des réactifs ou additifs de manière récurrente répondant aux critères de substances ou mélanges dangereux conformément au 3° du I de l'article R. 515-59 du code de l'environnement.

Nota : Selon le guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base il est indiqué dans le paragraphe 2.1.2 (Paramètre Analytique) que « seuls les produits pertinents du procédé de l'installation IED (installations techniquement liées comprises) sont à considérer. Par exemple, les produits de nettoyage ou les pesticides, à condition qu'ils ne relèvent pas du procédé, les stockages de carburant pour les engins mobiles, les stockages de combustibles pour les groupes électrogènes de secours ou les systèmes incendie ne font pas partie des substances à considérer comme pertinente au titre du rapport de base.

Il est également précisé : Les produits à prendre en compte concernent à la fois les réactifs et additifs utilisés dans le procédé et ceux utilisés dans les dispositifs épuratoires ou limitations d'odeurs.

b) Matrice des substances dangereuses pour la rubrique 3520-a – Installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux

La matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3520-a – Installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux - est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Matrice des substances dangereuses pertinentes pour la rubrique 3520-a

Type de produit	N°CAS	FDS ?	Utilisé (U)? Produit (P) ? Rejeté (R) ?	Mentions de danger associées (FDS) et dangers liés aux substances	Mode de stockage	Quantité max stockée	Quantité max consommée	Caractère pertinent
Ordures ménagères	/	/	U	Pas de phrase de risque – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	Vrac	-	90500 t/an	Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP Périmètre IED NON PERTINENT
REFIOM	/	/	U	Pas de phrase de risque – les déchets ne font pas l'objet de classement sous le CLP.	Silo	-		Déchets exclus du champ d'application du règlement CLP Périmètre IED NON PERTINENT
Acide / Soude								
Lessive de soude 30%	1310-73-2	Oui	U	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Cuve	6 m ³	Non communiquée	Usage : Traitement des effluents liquides Périmètre IED Quantité importante PERTINENT
Acide chlorhydrique 33%	7647-01-0	Oui	U	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.	Cuve	6m ³	Non communiquée	Usage : Traitement des effluents liquides Périmètre IED Quantité importante PERTINENT
Chaux pulvérulente	/	Non	U	Données indisponibles	Silo	60m ³	Non communiquée	Usage : Traitement des fumées Périmètre IED Quantité importante PERTINENT
Soude 50%	1310-73-2	Oui	U	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Cuve	30m ³	Non communiquée	Usage : Traitement des fumées Périmètre IED Quantité importante PERTINENT
Divers								
Coke de lignite (pulvérulent)	266-010-4 65996-77-2	Oui	U	Non classé comme substance dangereuse	Silo	60m ³	Non communiquée	Usage : Traitement des fumées Périmètre IED Non classifiée comme substance dangereuse NON PERTINENT
Stockage huiles neuves	-	Non	U	Données indisponibles	Bidons sur rétention	2 m ³	Non communiquée	Usage : Maintenance installations Périmètre IED Faibles quantités mises en jeu NON PERTINENT
AQUAPROX TM7801	-	Non	U	Données indisponibles	GRV	1 m ³	Non communiquée	Usage : Désinfection des conteneurs collecteurs DASRI Périmètre IED Faibles quantités mises en jeu NON PERTINENT

Type de produit	N°CAS	FDS ?	Utilisé (U)? Produit (P) ? Rejeté (R) ?	Mentions de danger associées (FDS) et dangers liés aux substances	Mode de stockage	Quantité max stockée	Quantité max consommée	Caractère pertinent
Eau ammoniacale à 25%	7664-41-7	Oui	U	H221 Gaz inflammable H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H331 Toxique par inhalation H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H400 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires	Cuve	40 m ³	Non communiquée	Usage : Traitement des fumées Périmètre IED Quantité importante PERTINENT
Gazole non routier	68334-30-5	Oui	U	H226 Liquide et vapeurs inflammables H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H315 Provoque une irritation cutanée. H332 Nocif par inhalation H351 Susceptible de provoquer le cancer H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Cuve	10 m ³	Non communiquée	Usage : Carburant pour engins et groupes électrogènes Hors Périmètre IED Ce n'est pas un additif/réactif dans le process NON PERTINENT

3.5 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

a) Topographie

D'après la carte IGN au 1/25 000^{ème} présentée sur le site Géoportail, le terrain est situé à une altitude d'environ +111,4 m NGF.

Il ne présente pas de dénivelé marqué.

b) Contexte météorologique

La station Météo France de Blois, située à environ 1,6 km au Sud du site étudié, possède des données sur une période temporelle significative.

La région de Blois bénéficie d'un climat de type « Atlantique atténuée » avec des amplitudes thermiques saisonnières faibles et un total annuel des précipitations assez fort. Les hivers sont assez doux et les pluies hivernales durables. Il tombe en moyenne 499,5 mm de pluie par an.

En moyenne la température à Blois est de 11,9°C, comme présenté dans le tableau ci – dessous.

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	dec.	Toute la période
Tempé. maxi extrême	15,5 (6/2003)	22,9 (27/2019)	24,1 (30/2017)	28,9 (26/2005)	31,4 (20/2005)	38,1 (26/2015)	41,8 (25/2018)	39,5 (16/2001)	34,1 (4/2005)	28,9 (7/2011)	21,9 (7/2015)	16,0 (15/2019)	41,8 (20/2018)
Tempé. maxi moyennes	7,3	8,6	12,6	16,8	19,6	24,1	26,8	25,8	22,4	17,2	11,2	7,7	15,7
Tempé. moy moyennes	4,6	5,1	7,9	11,0	14,0	18,2	20,1	19,6	16,5	12,8	8,0	4,8	11,9
Tempé. mini moyennes	1,9	1,6	3,3	5,3	8,4	12,2	13,8	13,4	10,7	8,5	4,9	2,0	7,2
Tempé. mini extrême	-13,7 (7/2009)	-16,0 (6/2013)	-11,0 (1/2000)	-3,3 (7/2009)	-0,4 (4/2018)	0,1 (1/2008)	5,1 (22/2008)	3,9 (28/2011)	2,5 (26/2012)	-2,4 (28/2010)	-11,7 (30/2010)	-10,8 (28/2001)	-16,0 (1/2013)

Figure 8 : Variations de températures sur la commune de Blois sur la période 1991/2020 (Infoclimat)

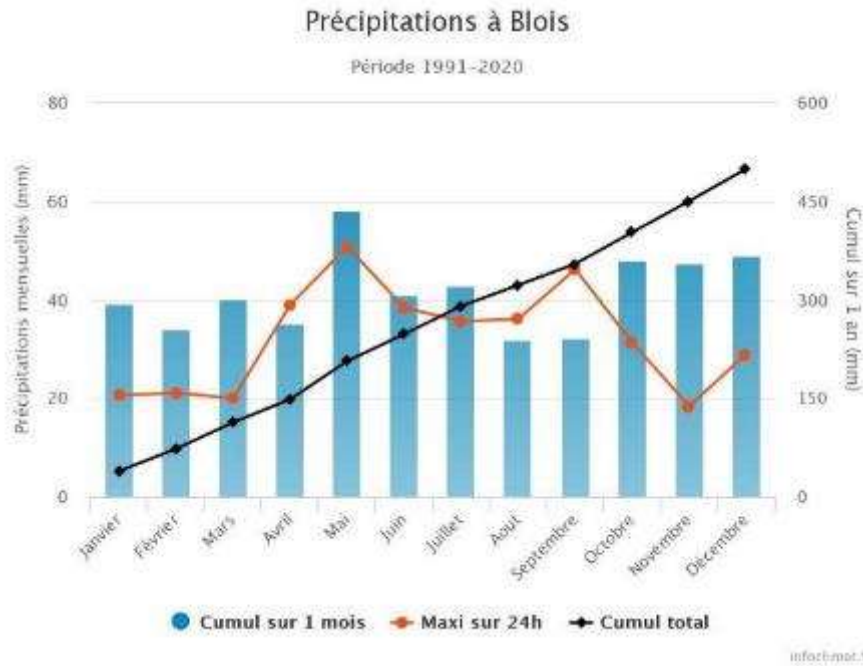


Figure 9 : Précipitations sur la commune de Blois sur la période 1991/2020 (source : Infoclimat)

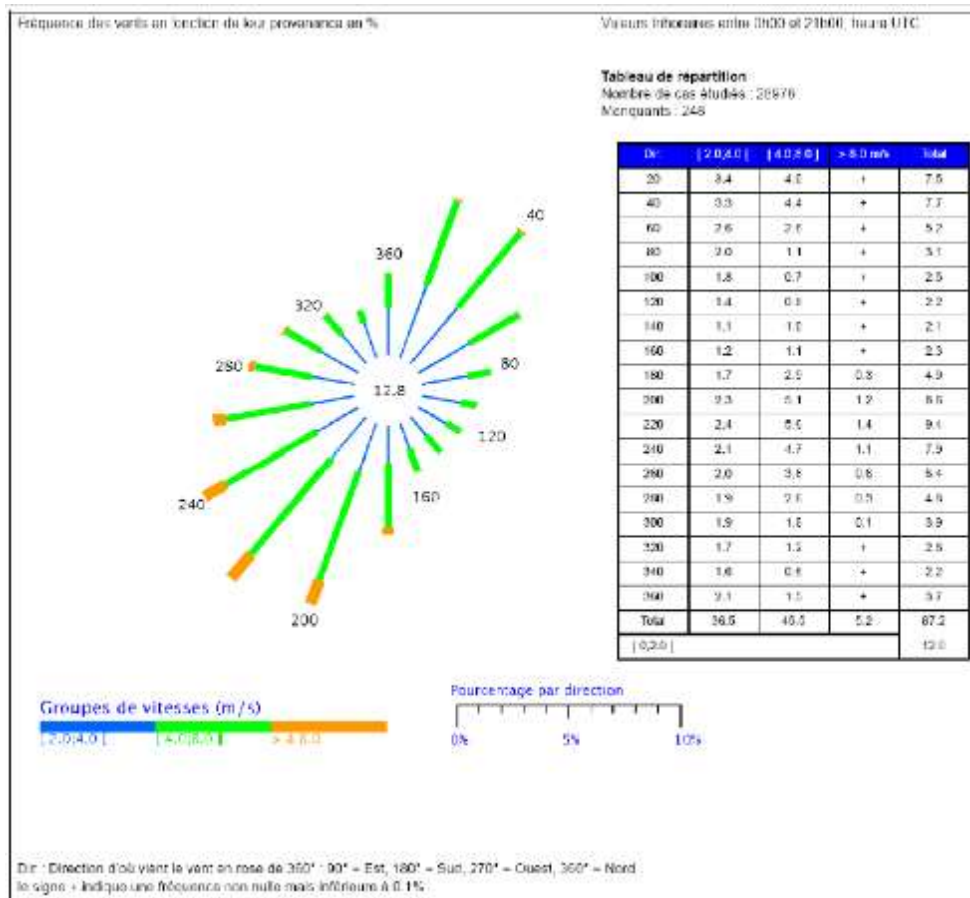


Figure 10 : Rose des vents (période 1999-2008)

Dans le secteur, les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest.

c) Géologie

Contexte régional

La feuille 428 de la carte géologique du BRGM permet de connaître les formations géologiques au droit du site.



Figure 11: extrait de la Carte géologique du BRGM 1/50000 (Source : <http://www.infoterre.brgm.fr>)

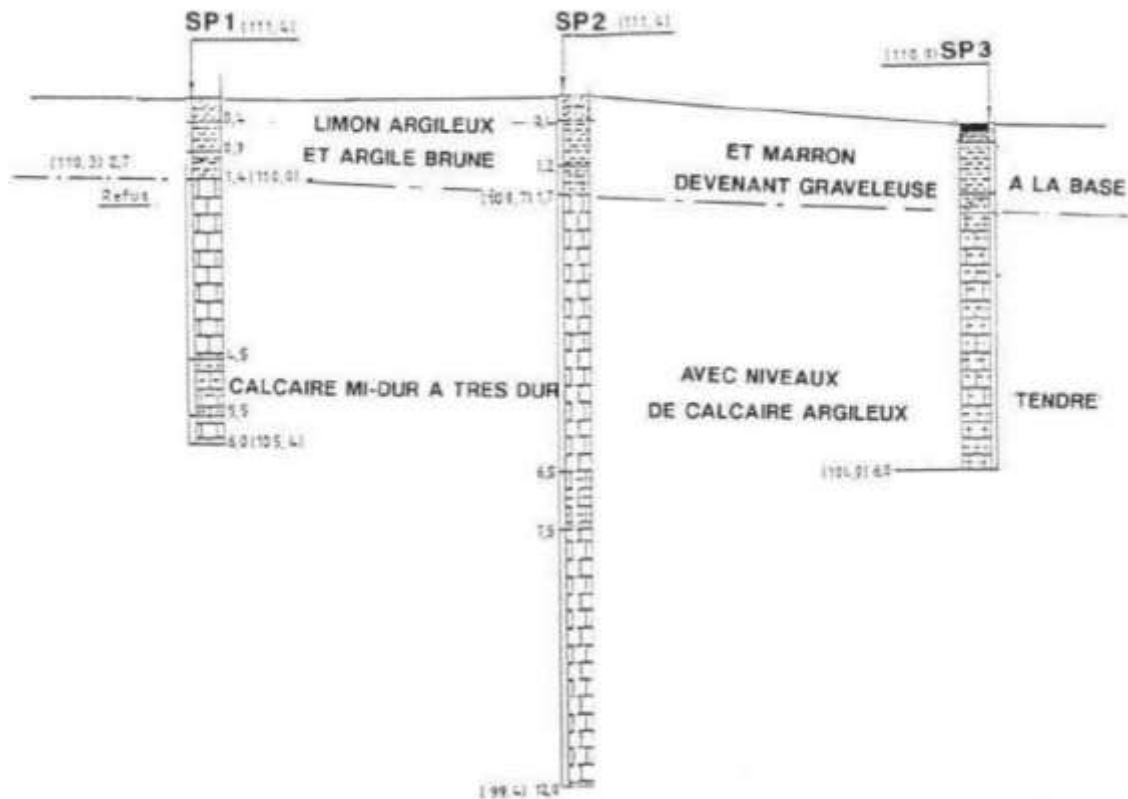
D'après la carte géologique du BRGM, le terrain d'étude est situé sur des limons des plateaux (LP) sur calcaire de Beauce et formations détritiques éocènes et miocènes.

Contexte du site

L'étude des sols des terrains d'implantation VALCANTE a été réalisée en 1994 par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Blois à la demande des Services Techniques de la ville de Blois, et pour le compte du Syndicat Intercommunal de traitement des déchets du Blaisois (VAL ECO).

Les éléments ressortis de cette étude sont les suivants :

- Les terrains naturels superficiels sont composés de limon argileux et d'argile brune et marron moyennement ferme. La base des argiles est généralement graveleuse (silex) ;
- Le massif de calcaire mi-dur à très dur apparaît entre 110,0 et 108,3 NGF (1,5 m de profondeur). Il possède quelques niveaux altérés probablement argileux et tendres.



SP : Sondage piézométrique

Figure 12 : Profil géologique issu de l'étude des sols de 1994 (rapport Etude d'Impact 5219/SIT/D04 de 2010)

d) Hydrogéologie

Données générales

Le site est en dehors de tout périmètre de protection rapprochée et éloignée des différents captages d'Alimentation en Eau Potable. L'eau potable consommée à Blois est captée à quatre endroits sécurisés : deux dans la Loire (60 %) et deux dans la nappe des calcaires de Beauce (40 %).

D'après les données fournies par l'étude d'impact de septembre 2010 et la carte géologique, les principaux niveaux aquifères rencontrés à l'aplomb du site étudié sont les suivants :

- La nappe du Calcaire de Beauce ;
- La nappe de la craie

La nappe du Calcaire de Beauce est la première nappe pouvant être rencontrée sur site (profondeur estimée à 82,10 m). C'est une nappe libre et d'alimentation superficielle. Elle circule en régime de fissures ou en régime karstique. L'axe de drainage préférentiel et de direction Nord-Ouest – Sud-Est.

La nappe de la Craie circule en régime de fissures, voire en régime karstique. Elle est généralement en charge sous l'argile à silex. Son niveau statique est voisin de 70,50 m NGF à la zone d'activités de la Chaussée St Victor et de 79,00 m NGF au forage AEP de Villebarou, ce qui montre que cette nappe est drainée vers la Loire.

La nappe de la craie est le plus souvent protégée par le recouvrement d'argile à silex et est, de ce fait, généralement de bonne qualité. Toutefois des communications naturelles sont possibles avec la nappe sus-jacente du fait de l'absence d'argile à silex.

Utilisation des eaux souterraines

Localement, les eaux souterraines peuvent être exploitées :

- pour des usages industriels,
- à des fins privées de particuliers.

Suivi piézométrique :

Trois ouvrages de surveillance des eaux souterraines (piézomètres) ont été implantés sur le site. Ces derniers exploitent la nappe de la Craie à une profondeur de 80 m environ.

Des analyses des paramètres physico-chimiques des eaux souterraines sont réalisées deux fois par an. Les mesures du niveau de la nappe ne nous ont pas été communiquées. Aucun rapport d'analyse et tableau de suivi piézométrique n'a pu être présenté.

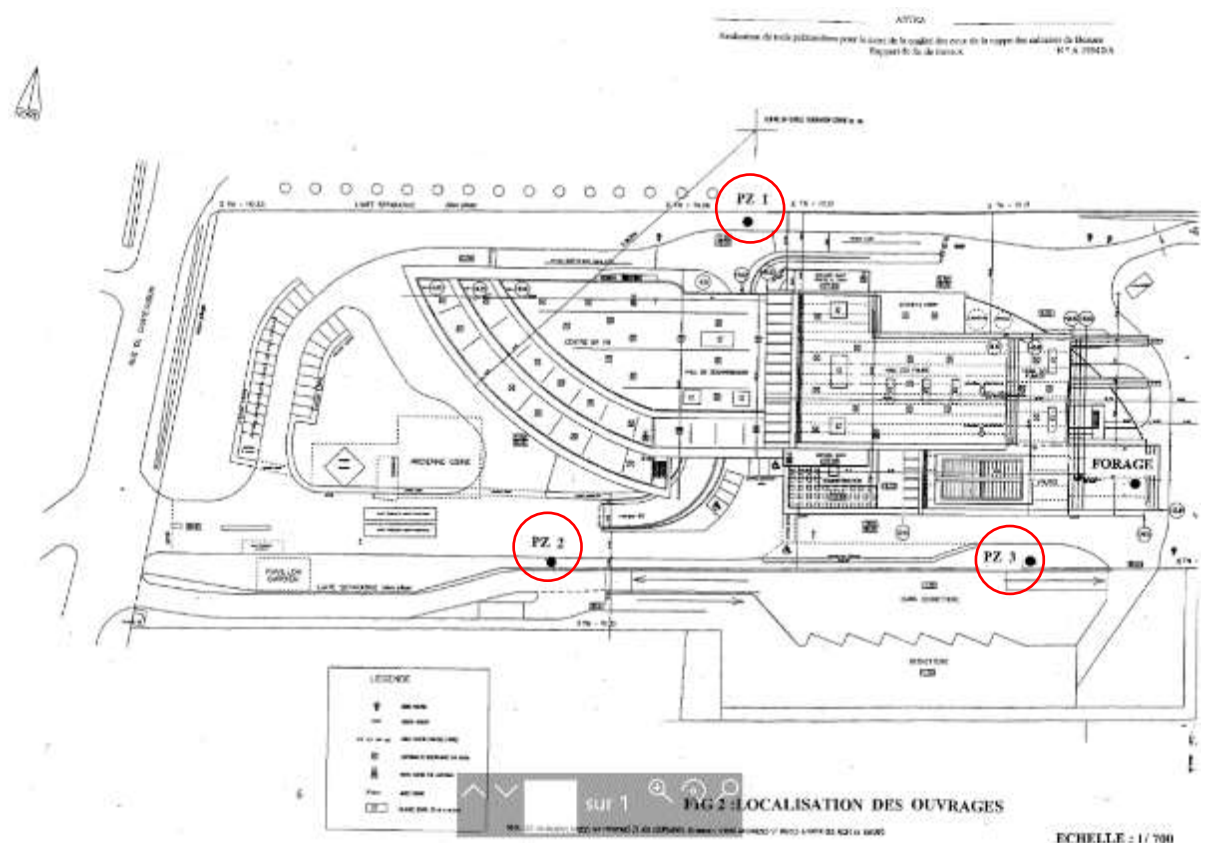


Figure 13 - Localisation des piézomètres sur le site

Les analyses réalisées sur les rejets d'eaux pluviales montrent que les valeurs limites de rejet de l'arrêté préfectoral sont respectées.

Captage AEP à proximité du site

Un captage pour alimentation en eau potable est recensé sur la commune de Blois, cependant le site n'est pas dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné (source : ARS Centre VDL). Le captage est situé à 2,5 km au Sud-Est du site.

Nous ne diffusons pas la carte pour des raisons de sûreté, elle est disponible sur le site OROB ARS Centre Val de Loire.

Liste des captages identifiés				
Code SISE	Code BSS	Captage	Commune	Etat
<input checked="" type="radio"/> 041000073	04287X0093	BLOIS-PRISE D'EAU EN LOIRE	BLOIS	Actif

[Détails](#)

Détails du captage sélectionné	
Département	041
Commune d'implantation	BLOIS
Code SISE-EAUX	041000073
Code BSS	04287X0093
Dénomination	BLOIS-PRISE D'EAU EN LOIRE
Nature de l'eau	ESU
Profondeur (m)	
Débit réglementaire (m3/j)	7691
Date d'avis hydrogéologique	01/03/2000
Date de D.U.P.	01/06/2004
Date d'autorisation sanitaire	01/06/2004

Contacts associés au captage	
UGE	COMMUNE DE BLOIS
Maître d'ouvrage	CA AGGLOPOLYS 1 rue Honoré de Balzac 41043 BLOIS
Type de gestion	REGIE ASSISTEE
Exploitant	CA AGGLOPOLYS 1 rue Honoré de Balzac 41043 BLOIS

Figure 14 - Informations liées au captage 041000073 (source : OROB ARS Centre Val De Loire)

Un inventaire des forages et/ou puits répertoriés à proximité du site a été réalisé suite à la consultation de la Base de Données du Sous-Sol (BSS) du BRGM, dans un rayon d'environ 500 m autour du site (voir tableau ci-après).

La carte suivante montre les points d'eau recensés par le BRGM à proximité du site étudié. La présence de puits particuliers ne peut être exclue.



Figure 15 : Localisation des ouvrages d'eau référencés dans la BSS Eau (Source : BRGM)

Tableau 6 : Liste des ouvrages référencés dans la BSS Eau (source BRGM)

Ouvrage	Nature	Prof. Ouvrage	Altitude ouvrage	Utilisation	Profondeur de l'eau	Eloignement par rapport au centre du site (m)	Direction
BSS001DTES (04283X0138/F)	FORAGE	65 m	114 m NGF	Eau-domestique	36,9 m (2006)	510 m	NO
BSS001DTEO (04283X0125/PZ1)	FORAGE	26 m	113 m NGF	Piézomètre	16,3 m (2003)	410 m	N-NO
BSS001DTFP (04283X0159/F)	Non renseigné	80 m	111 m	Non renseigné	Non renseigné	60 m	SE

e) Hydrologie

Le cours d'eau à proximité du site est le fleuve « La Loire » à environ 2,5 km au Sud Est du site. Celui-ci est localisé sur la carte ci-après.

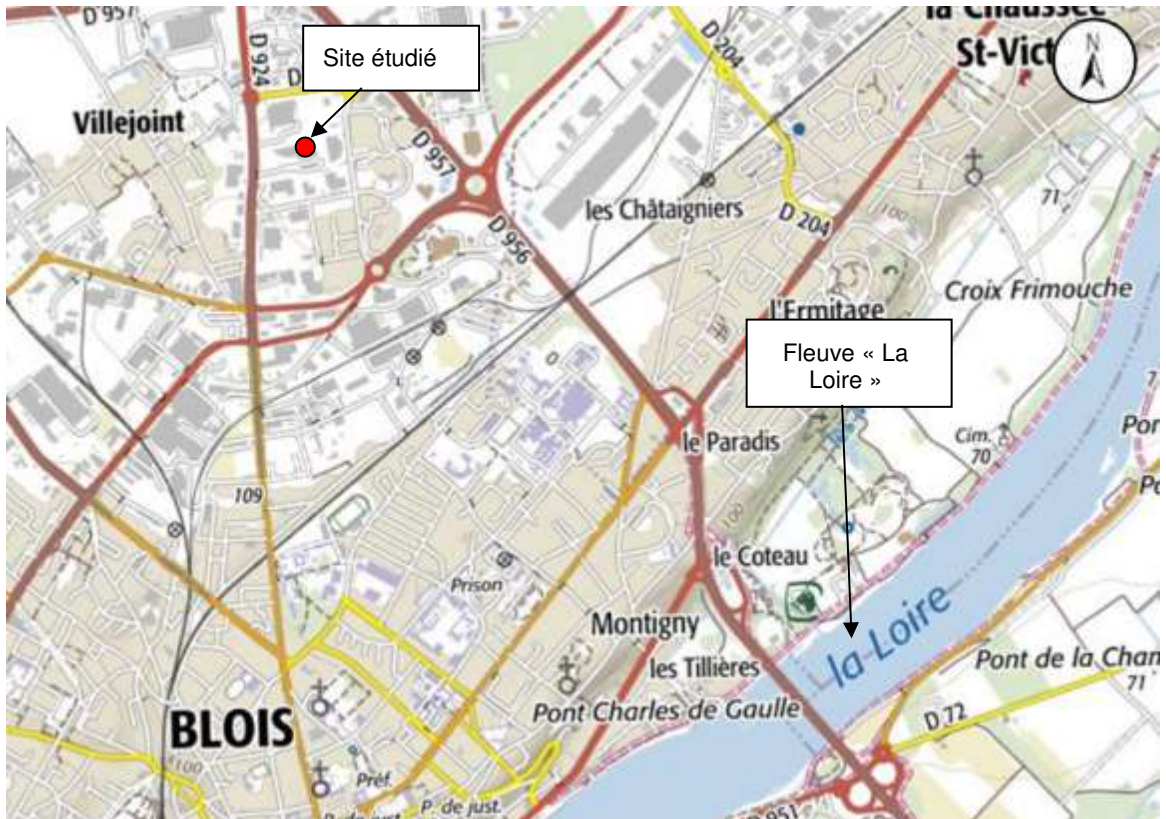


Figure 16 Localisation des cours d'eau à proximité du site (source : Infoterre)

f) Utilisation des Eaux de Surface

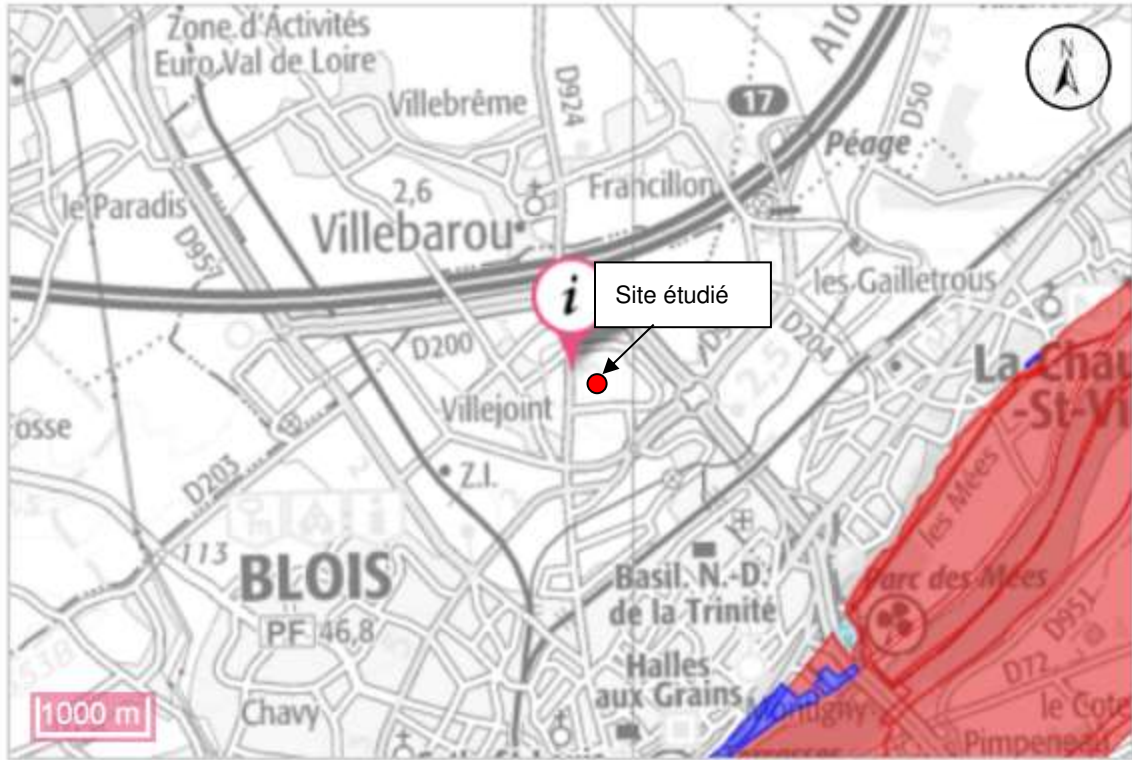
Ce cours d'eau est utilisé pour la pêche et les activités de loisir (baignade, ...), ainsi que l'alimentation en eau potable.

g) Zones naturelles remarquables

D'après la consultation du site Infoterre, le site n'est pas localisé dans ou à proximité de zones naturelles remarquables.

h) Risque inondation

D'après les informations recueillies sur le site Géorisques, le site VALCANTE ne se situe pas dans une zone inondable.



Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation





-  Prescription hors zone d'aléa
-  Prescriptions
-  Interdiction
-  Interdiction stricte

Figure 17 Zonage réglementaire - PPRN Risque inondation (Source : Georisques)

i) Autres risques

L'ensemble des risques recensés sur la commune de Blois est précisé ci-dessous.

Informations sur la commune

BLOIS

Code INSEE : 41018 - Code postal : 41000

Population à la date du 17/07/2017 : 46492

Département : LOIR-ET-CHER - Région : Centre-Val de Loire

Risques recensés sur la commune

Feu de forêt

Inondation

Inondation - Par remontées de nappes naturelles

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue

Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Mouvement de terrain

Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)

Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs

Mouvement de terrain - Glissement de terrain

Mouvement de terrain - Tassements différentiels

Risque industriel

Risque industriel - Effet thermique

Risque industriel - Effet toxique

Transport de marchandises dangereuses

Figure 18 : Risques recensés sur la commune de Blois (source : Géorisques)

3.6 SYNTHÈSE DE LA VULNERABILITE

Au regard des informations recueillies dans le cadre de cette étude, la vulnérabilité du site par rapport à son environnement peut être synthétisée dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Synthèse de la vulnérabilité

USAGE IDENTIFIE	VULNERABILITE	SENSIBILITE
Usage du site	Faible : présence de rétentions, cuves double enveloppe et de mesures de prévention.	Faible : Usage peu sensible du fait de l'activité industrielle sans population sensible
Sensibilité du voisinage / Environnement humain	Moyen : Voisinage moyennement vulnérable du fait de la distance des premières habitations (250m au Sud-Ouest du site).	Faible : Absence d'établissement sensible à proximité immédiate du site.
Eaux souterraines	Moyen : La Nappe de la Beauce est profonde mais non protégée au-dessus.	Faible : La nappe est exploitée pour des captages AEP mais le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée ou éloignée.
Eaux de surface	Faible : Le fleuve « La Loire » est situé à 2,5 km au Sud-Est du site ce qui ne rend pas cette ressource vulnérable.	Fort : Les eaux de surface sont utilisées pour des activités humaines de loisir et sont consommées. (captage AEP dans La Loire)
Zone naturelle	Faible : le site ne se situe pas dans une zone naturelle remarquable	

3.7 IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE OU AVEREE

Les sources de pollution potentielle ou avérée identifiées sur le site sont présentées dans le tableau ci-après qui détaille également leur localisation, l'origine de la pollution potentielle ou avérée et les principaux polluants potentiels identifiés.

Tableau 8 : Sources potentielles ou avérées de pollution

REF.	INSTALLATION	ORIGINE DE LA POLLUTION POTENTIELLE	POLLUANTS POTENTIELS	REMARQUES
Activités IED actuelles sur site				
1	Zone de dépotage et de stockage de la cuve d'eau ammoniacale à 25%	Déversement de produits dans les sols	NH ₄ , pH Chlorures, Sodium, Calcium	-
2	Zone de dépotage et de stockage de l'acide chlorhydrique	Déversement de produits chimiques dans les sols		-
3	Zone de dépotage et de stockage de la soude	Déversement de produits chimiques dans les sols		-
4	Zone de dépotage et de stockage de la chaux pulvérulente	Déversement de produits chimiques dans les sols		-

Des sources dans le périmètre IED mais hors réactifs/additifs liés au process IED (stockage mâchefers, REFION, fosse toutes eaux) sont présentes sur le site mais écartées dans le cadre du rapport de base.

D'autres sources en dehors du périmètre IED (cuve de fioul, cuve de GNR) et des sources historiques (remblais) sont également envisageables mais celles-ci ne sont pas prises en compte dans le cadre du rapport de base

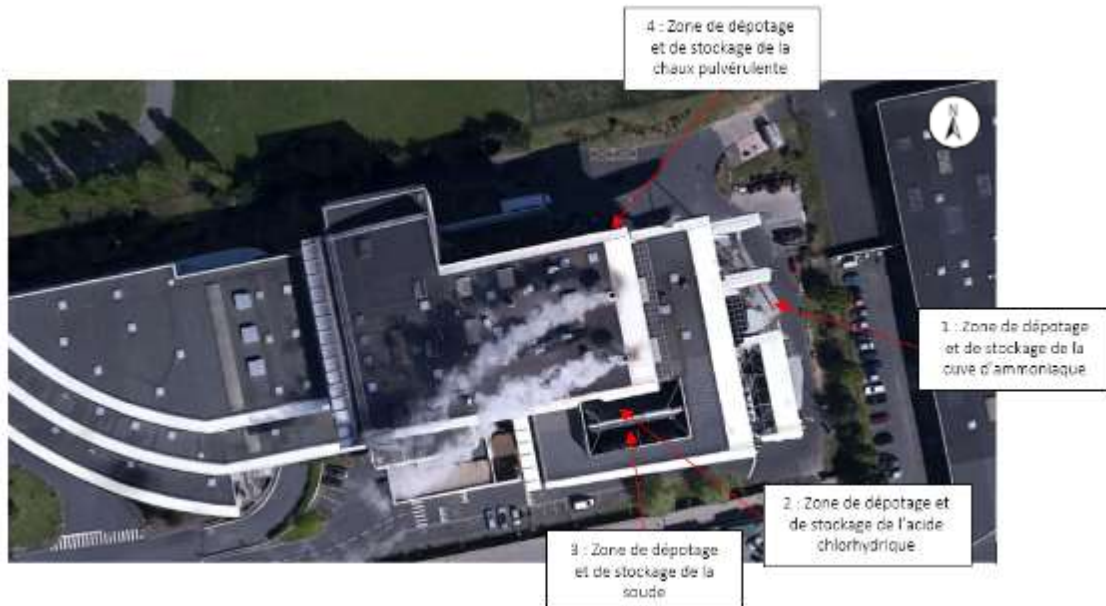


Figure 19 : Localisation des sources potentielles retenues dans le cadre du rapport de base (Fond de carte : photographie aérienne, Géoportail)

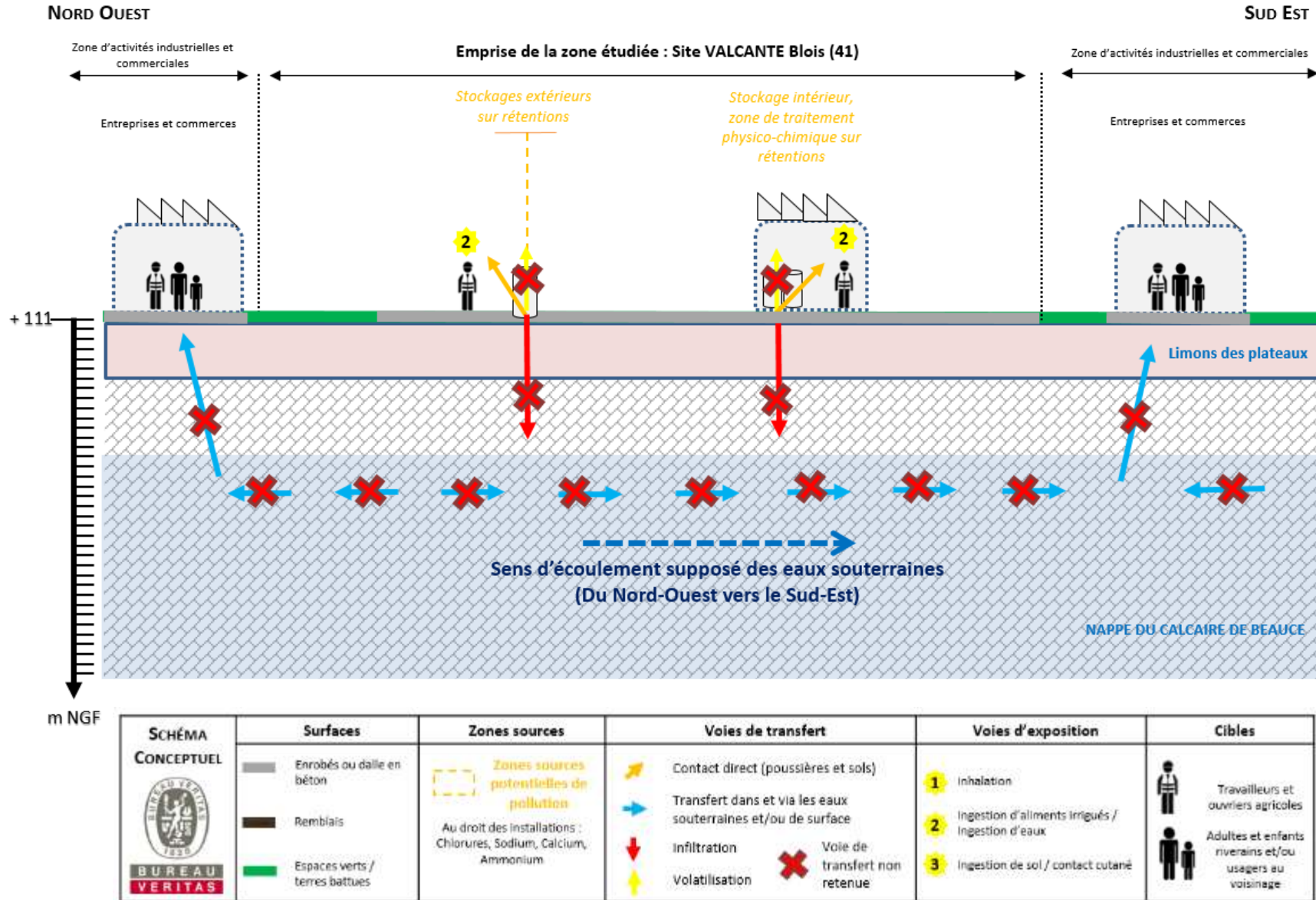
3.8 SCHEMA CONCEPTUEL INITIAL

Les éléments présentés dans les chapitres précédents permettent de préciser les relations entre :

- ✓ Les sources de pollution identifiées ;
- ✓ Les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques ;
- ✓ Les enjeux à protéger.

Ces relations sont précisées dans le Schéma conceptuel établi par Bureau Veritas et détaillé ci-dessous.

Figure 20 : Schéma conceptuel initial



4. CHAPITRE 2 : RECHERCHE, COMPILATION ET EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES

Aucun diagnostic antérieur de pollution des sols et de qualité des eaux sous-terraines ne nous a été communiqué.

5. CHAPITRE 3 : DEFINITION DU PROGRAMME ET DES MODALITES D'INVESTIGATION

Aucune investigation n'est jugée nécessaire dans le cadre de la démarche Rapport de base.

6. CHAPITRE 4 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTIGATION ET ANALYSES AU LABORATOIRE

Aucune investigation n'est jugée nécessaire dans le cadre de la démarche Rapport de base.

7. CHAPITRE 5 : PRESENTATION, INTERPRETATION DES RESULTATS ET DISCUSSION DES INCERTITUDES

Aucune investigation n'est jugée nécessaire dans le cadre de la démarche Rapport de base.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les conclusions et recommandations associées à la réalisation du rapport de base du site VALCANTE de Blois. Il représente le résumé technique de l'étude.

a) Synthèse de l'étude documentaire

Etude historique et documentaire :

D'après l'étude des photographies aériennes, le site était principalement à usage agricole depuis au moins 1947.

L'activité de valorisation énergétique est autorisée par arrêté préfectoral depuis 1997.

Le site d'étude est référencé dans la base de données BASIAS sous le numéro CEN4104252.

Vulnérabilité des milieux

- Le site est localisé sur des limons des plateaux sur calcaire de Beauce et formations détritiques éocènes et miocènes.
- La nappe du Calcaire de Beauce est la première nappe pouvant être rencontrée sur site (profondeur estimée à 82,10 m). C'est une nappe libre et d'alimentation superficielle. Elle circule en régime de fissures ou en régime karstique. L'axe de drainage préférentiel et de direction Nord-Ouest / Sud-Est. A noter que cette nappe n'est pas utilisée pour l'Alimentation en Eau Potable.
- Le cours d'eau le plus proche est le fleuve « La Loire » situé à 2,5 km au Sud-Est du site étudié.
- Le site n'est pas situé dans une zone naturelle remarquable, ni en zone inondable.

Qualité environnementale des sols :

- Les recherches documentaires n'ont pas permis d'obtenir d'information sur l'état des sols au droit du périmètre IED étudié.

Qualité des eaux souterraines :

Trois piézomètres sont implantés sur le site. Ces derniers exploitent la nappe de la Craie à une profondeur de 80 m environ.

Des prélèvements sont réalisés semestriellement pour contrôler le niveau statique et les paramètres physico-chimiques des eaux. Aucune donnée concernant les résultats d'analyses n'ont été fournies.

Substances retenues dans le cadre du rapport de base IED :

Les substances pertinentes suivantes ont été retenues dans le périmètre d'étude :

- Zone 1 : zone de dépotage et de stockage de la cuve d'eau ammoniacale à 25% (paramètres retenus : Ammonium, pH) ;
- Zone 2 : zone de dépotage et de stockage de l'acide chlorhydrique (paramètres retenus : Chlorures, pH) ;
- Zone 3 : zone de dépotage et de stockage de la soude (paramètres retenus : Sodium, pH) ;
- Zone 4 : zone de dépotage et de stockage de la chaux pulvérulente (paramètres retenus : Calcium, pH).

b) Programme d'investigations des sols et des eaux souterraines

Concernant les substances pertinentes identifiées, on distingue les substances en quantités significatives, et celles en petit conditionnement. Pour les substances se trouvant en petits conditionnements (bidons, futs, cubitainer) sur rétention dédiée en intérieur (atelier ou dans l'usine), elles ne sont pas de nature à engendrer un risque de pollution des sols et ne relèvent généralement pas du procédé. Dès lors, aucune investigation n'apparaît nécessaire.

Les réactifs en grandes quantités concernent l'acide chlorhydrique, la soude, l'eau ammoniacale à 25% et la chaux. Ces substances sont bien des substances CLP, cependant, étant stockées sur des zones étanches, y compris les zones de dépotage, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser des investigations complémentaires pour les raisons suivantes :

- Ce ne sont pas des substances fortement problématiques,
- Une pollution des sols passe nécessairement par une pollution des surfaces et le vecteur « Eaux pluviales ».

Or, ces eaux sont collectées et analysées avant rejet ou utilisation. Dès lors, une pollution par les substances concernées est immédiatement repérable via le pH de ces dernières puisqu'il s'agit d'acide ou de bases.

Enfin, les contrôles sur site attestent d'un bon état des étanchéités, et donc de la bonne collecte de ces eaux. Nous n'envisageons donc pas de porter atteinte à ces dernières ni d'y entreprendre des investigations.

-o0o-

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les rédacteurs et vérificateurs de ce rapport dont les coordonnées sont rappelées en tête de ce dossier.

ANNEXE 1 : FICHE BASIAS DU SITE

18/04/2020

Fiche Détaillée Basias - CEN4104252

CEN4104252

Fiche Détaillée

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : CEN
 Date de création de la fiche : (*) 07/05/2004
 Nom(s) usuel(s) : Usine d'incinération
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
Société ARCANTE	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
161 avenue de Chateaudun, 41000 BLOIS	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Visite du site : Non

2 - Consultation à propos du site

Consultation des services déconcentrés de l'Etat ou collectivités territoriales :

Nom du service	Consultation du service	Date de consultation du service (*)	Réponse du service	Date de réponse du service (*)
DRIRE	Non			
MAIRIE	Oui	18/06/2004		

3 - Localisation du site

Adresses :

Numéro	Bis Ter	Type voie	Nom voie
161		avenue	Châteaudun de , BLOIS, 41000

Code INSEE : 41018

Commune principale : BLOIS (41018)

Zone Lambert initiale : Lambert II étendu

Projection	Lzone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	524 200	524 199	574 419	524 154
Y (m)	2 290 687	2 290 686	6 724 770	2 290 491
Préc.XY				numéro

Carte géologique :

Carte	Numéro carte	Huitième

<https://ichos-itsques.brgm.fr/geofisques/basias-detaillee/CEN4104252>

1/4.

Carte	Numéro carte	Huitième
BLOIS	428	

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
plan de situation	1:20000		Ne sais pas	
plan cadastral	1:2000		Oui	

Commentaire(s) : surface de la parcelle : 23087 m²

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
Mr CHABRAT (directeur général)	27/08/1996	Entreprise privée ou son représentant	

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastrale	N° de parcelle
				HP	237

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : En activité
 Date de première activité : (*) 27/03/2001
 Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	E38.47Z	27/08/1996		Autorisation	1er groupe	AP= Arrêté préfectoral	PREF 2 (n°96.2134)	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Sté Arcante	27/08/1996	

18/04/2020

Fiche Détaillée Basias - CEN4104252

Commentaire(s) : Autorisation pour valorisation et incinération temporaire de déchets.

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

Surface totale : 2,31 (en ha)

7 - Utilisateurs

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
Sté ARCANTE	Entreprise privée ou son représentant	

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Péri-urbain

Formation superficielle : Limons/Loess

Substratum : Calcaire tendre/Craie

Commentaire(s) : LP : Limons des plateaux sur
m la : Calcaires et marnes de Beauce
(éocène et miocène)

9 - Etudes et actions

-

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : PREF

12 - Synthèse historique

Historique 27/03/2001 : autorisation pour incinération temporaire de déchets (n°01.1048)
: 07/02/2002 : création d'une CLIS (02.0470)
27/02/2003 : Mesure et étude de mise en conformité (02.0470)
30/04/2004 : Mise en conformité de l'usine + tonnage incinération 82500 à 86500 tonnes
(04.1678)
18/06/2004 : consultation mairie, centre de traitement et de valorisation de déchets toujours en
activité sur le site

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

<https://files-rtiques.brgm.fr/geonistiques/basias-detaillee/CEN4104252>

3/4

16/04/2020

Fiche Détaillée Basias - CEN4104252

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références :

